

**PV du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de PAYS SEGALI COMMUNAUTE**

Séance du 11 avril 2023

Le 11 avril deux mille vingt-trois à vingt heures trente à la mairie de Baraqueville, le conseil de Pays Ségali Communauté convoqué le 05 avril 2023, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement sous la présidence de Madame CLEMENT Karine, Présidente.

Membres 43	Etaient présents : ALCOUFFE Patrick, ARTUS Michel, AT André, BARBEZANGE Jacques, BAUGUIL William, BEC Alain, BESOMBES Yvon, BORIES André, BOUSQUET Pierre, CALMELS Bernard, CARRIERE François, CAZALS Bernard, CAZALS Sébastien, CHINCHOLLE Franck, CLEMENT Karine, COSTES Michel, ESPIE Gabriel, FABRE Jean-Marc, FRAYSSE Julien, FRAYSSINHES Patrick, GARRIGUES Séverine, GINISTY Suzanne, GREZES-BESSET Jean-Louis, LAUR Patricia, MAUREL Jacques, MAZARS David, MOUSSET René, PANIS Didier, RAUZY Christophe, RIGAL Damien, TARROUX Jean-Luc, TROUCHE Anne, VABRE Philippe, VERNHES Nadine, VIALETES Jacky ; WOROU Simon.
Présents 36 (dont 3 suppléants) et 7 procurations	Absents excusés : BERNARDI Christine (procuration donnée à RAUZY C.), CAZALS Claude (suppléant présent BEC Alain), DOUZIECH Olivier (procuration donnée à TROUCHE A.), JAAFAR Thomas (procuration donnée à VERNHES N.), LACHET Jean (suppléant présent PANIS D), MAZARS Jean-Pierre (procuration donnée à RIGAL D.), POMIE Alain (procuration donnée à WOROU S.), SERGES GARCIA Dorothée (procuration donnée à BARBEZANGE J.), SUDRES Vincent (procuration donnée à CLEMENT K.), VABRE François (suppléant présent CAZALS Sébastien), Secrétaire de séance : Monsieur VIALETES Jacky

Ordre du jour :

- * Approbation du PV de la réunion du conseil du 21 mars 2023 ;
- * Information sur les décisions de la Présidente et du bureau dans le cadre des délégations données ;
- * Etat annuel des indemnités perçues par les élus de PSC ;
- * Demande de subvention DETR 2023 pour la mise aux normes-extension de la déchetterie de Naucelle ;
- * Cotisations, contributions et subventions aux organismes de regroupement ou de droit privé – ex 2023 ;
- * Vote des taux des taxes locales ;
- * Affectations des résultats de l'exercice 2022 aux BP 2023 ;
- * Vote des budgets primitifs 2022 (budget principal et budgets annexes) de PSC ;
- * Fixation des tarifs de vente à l'extension de la ZA de Lavernhe ;
- * Validation de l'Avant-Projet des travaux de finition à la ZA de Montvert ;
- * Fixation du forfait définitif de rémunération du Maître d'œuvre pour les travaux de finition de la ZA de Montvert ;
- * Vente de terrain route de St Hubert à Montvert à CLUZEL ;
- * Validation de la convention avec Aveyron ingénierie pour les travaux d'accès à la ZA de Merlin ;
- * Convention de servitude de passage avec Enedis à la ZA du Puech 2 ;
- * Convention de raccordement avec ENEDIS au réseau public de distribution d'électricité pour la production photovoltaïque - Halles R. Lacombe avec ENEDIS ;
- * Opération collective de diagnostic énergétique de Bâtiments publics avec le SIEDA – programme 2024
- * Convention d'enlèvement des Déchets d'Activité de Soins à Risque Infectieux perforants des déchetteries de PSC avec l'éco organisme DASTRI ;
- * Contrat d'hébergement de données et sécurisation des postes informatique avec le SMICA ;
- * Questions diverses.

OBJET : Approbation du PV de la réunion du conseil du 21 mars 2023

Le PV de la réunion a été adressé à chaque conseiller en annexe de la convocation à la réunion de ce jour
Aucune remarque n'est faite, le PV est adopté.

OBJET : Information sur les décisions de la Présidente et du bureau dans le cadre des délégations données

Madame la Présidente rend compte au conseil communautaire des décisions prises dans le cadre des délégations données par le conseil communautaire et envoyés en annexe de la convocation à la réunion de ce jour :

- le PV de la réunion du bureau du 07 mars 2023 ;
- Les DP : * DP 20221205 Attribution des lots 2 à 7 pour les travaux du pôle d'artisanat d'art sauveterre ;
 - * DP 20221205 Attribution lots 1 et 8 pour les travaux du pôle d'artisanat d'art sauveterre ;
 - * DP 20230320 Acquisition d'un camion BOM d'occasion ;

OBJET : Etat annuel des indemnités perçues par les élus de PSC

La loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019 a modifié un grand nombre de règles techniques applicables aux collectivités et à leurs groupements, et apporté son lot de nouveautés, parmi lesquelles, la présentation de l'état annuel des indemnités perçues par les élus.

Conformément à l'article 92 (pour les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre), Madame la Présidente présente au conseil l'état annuel des indemnités avant l'examen du budget de la collectivité.

OBJET : Demande de subvention DETR 2023 pour la mise aux normes et extension de la déchetterie de Naucelle

Madame la Présidente rappelle le projet de mise aux normes et extension de la déchetterie de Naucelle qui a pour but de :

- Sécuriser le fonctionnement de la déchetterie par une mise aux normes des équipements ;
- Gérer le traitement des déchets verts sur place par la création d'une plateforme de dépôt au sol et de broyage ;
- Etendre les équipements de collecte des déchets de façon à pouvoir les réceptionner dans de bonnes conditions réglementairement ;
- mettre à niveau les dispositifs de sécurité et de contrôle et gérer l'écoulement des eaux pluviales sur le site, même en cas d'épisode exceptionnel.

Elle expose ensuite qu'il y a lieu de réaliser une demande de subvention DETR pour cette année, comme suit :

Coût prévisionnel :

Travaux au stade de l'APD :	1 012 242,20 € HT
Maîtrise d'œuvre :	23 595,00 € HT
Etude géotechnique	3 500,00 € HT
Total	1 039 337,20 € HT

Plan de financement prévisionnel

Etat, Financement DETR	259 834,20 €
Financement local – autofinancement et emprunt	779 502,90€
Total	1 039 337,20 €

Après en avoir délibéré, Le Conseil de Communauté à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve l'exposé de Madame la Présidente et le plan de financement ci-avant indiqué,
- charge Madame le Président de réaliser la demande de Subvention DETR ;
- Autorise Madame la Présidente à signer tous les documents administratifs et comptables se rapportant à cette décision.

OBJET : Vote des Taux des taxes locales (TEOM, TFB, CFE) – exercice 2023

Suite à la commission finances du lundi 03 avril 2023, après avoir étudié les maquettes budgétaires des différents budgets de PSC, les membres de la commission proposent au conseil d'augmenter le taux de TEOM de 12,5% à 13 % pour l'exercice 2023 (notamment en raison des augmentations de TGAP), et de laisser inchangés l'ensemble des autres taxes : CFE ; TFB et TFNB, de voter un taux de taxe d'habitation additionnelle (existante mais dont la collectivité ne votait pas de taux, et conformément au données de l'état).

Ainsi, après avoir présenté les états fiscaux 1259 envoyés par les services de l'état, Madame la Présidente propose les taux des taxes locales de PSC comme suivent :

* Taux de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE).....	26.95 %
* Taux de Taxe Foncière Non Bâti (TFNB).....	3.54 %
* Taux de Taxe Foncière Bâti (TFB).....	1.00 %
* Taux de Taxe d'habitation additionnelle	7.26 %
* Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).....	13.00 %

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire à :

- 8 voix contre : BARBEZANGE J. et son pouvoir de SERGES-GARCIA D., RAUZY C et son pouvoir de BERNARDI C., BAUGUIL W., MOUYSSSET R., CHINCHOLLE F., Y BESOMBES ;
- 1 abstention : BORIES A. ;
- 34 voix POUR ;

Valide cette proposition et décide de fixer les taux d'imposition des taxes locales de Pays Ségali Communauté pour l'exercice 2023 comme suit :

* Taux de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE).....	26.95 %
* Taux de Taxe Foncière Non Bâti (TFNB).....	3.54 %
* Taux de Taxe Foncière Bâti (TFB).....	1.00 %
* Taux de Taxe d'habitation additionnelle	7.26 %
* Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).....	13.00 %

OBJET : Affectation des résultats de clôtures de l'exercice 2022 des différents budgets de PSC aux budgets primitifs 2023

Madame la Présidente fait proposition des affectations de résultats des CA 2022 des différents budgets de PSC aux budgets primitifs 2023 correspondants comme suit :

Budget PRINCIPAL PSC	
Les résultats du compte administratif de 2022 du BUDGET PRINCIPAL font	1 179 996.23 €
Affectation comme suit le résultat précédent à l'exercice 2022 :	
section de fonctionnement recette compte 002 :	836 449.42 €
Section d'investissement Recettes (compte 1068) :	343 546.81 €
Budget Annexe ORDURES MENAGERES	
Les résultats du compte administratif de 2022 du BUDGET ANNEXE font	57 898.06 €
Affectation comme suit le résultat précédent à l'exercice 2022 :	
section de fonctionnement recette compte 002 :	57 898.06 €
Section d'investissement Recettes (compte 1068) :	0.00 €

Budget Annexe ASSAINISSEMENT	
Les résultats du compte administratif de 2022 du BUDGET ANNEXE font	11 947.73 €
Affectation comme suit le résultat précédent à l'exercice 2022 :	
section de fonctionnement recette compte 002 :	11 947.73 €
Section d'investissement Recettes (compte 1068) :	-

Budget Annexe PARC ANIMALIER PRADINAS	
Les résultats du compte administratif de 2022 du BUDGET ANNEXE font	24 814.05 €
Affectation comme suit le résultat précédent à l'exercice 2022 :	
section de fonctionnement recette compte 002 :	7 613.53 €
Section d'investissement Recettes (compte 1068) :	17 200.52 €

Budget Annexe ATELIER RELAIS CAPDEBARTHES	
Les résultats du compte administratif de 2022 du BUDGET ANNEXE font	15 761.84 €
Affectation comme suit le résultat précédent à l'exercice 2022 :	
section de fonctionnement recette compte 002 :	15 761.84 €
Section d'investissement Recettes (compte 1068) :	-

Budget Annexe ATELIER TRANSFORMATION VIANDE PORC	
Les résultats du compte administratif de 2022 du BUDGET ANNEXE font	39 070.76 €
Affectation comme suit le résultat précédent à l'exercice 2022 :	
section de fonctionnement recette compte 002 :	5 197.61 €
Section d'investissement Recettes (compte 1068) :	33 873.15 €

Budget Annexe ATELIER MECANIQUE SAUVETERRE	
Les résultats du compte administratif de 2022 du BUDGET ANNEXE font	18 837.97 €
Affectation comme suit le résultat précédent à l'exercice 2022 :	
section de fonctionnement recette compte 002 :	3 787.87 €
Section d'investissement Recettes (compte 1068) :	15 050.10 €

Budget Annexe MARCHE AU CADRAN	
Les résultats du compte administratif de 2022 du BUDGET ANNEXE font	9 595.09 €
Affectation comme suit le résultat précédent à l'exercice 2022 :	
section de fonctionnement recette compte 002 :	1.53 €
Section d'investissement Recettes (compte 1068) :	9 593.56 €

Budget Annexe ZA DE MERLIN	
Les résultats du compte administratif de 2022 du BUDGET ANNEXE font	80 957.42 €
Affectation comme suit le résultat précédent à l'exercice 2022 :	
section de fonctionnement recette compte 002 :	80 957.42 €
Section d'investissement Recettes (compte 1068) :	-

Budget Annexe ZA DE PLASANCE	
Les résultats du compte administratif de 2022 du BUDGET ANNEXE font	- 13 210.26 €
Affectation comme suit le résultat précédent à l'exercice 2022 :	
section de fonctionnement Dépenses compte 002 :	- 13 210.26 €
Section d'investissement Recettes (compte 1068) :	-

Budget Annexe ZA DE MONTVERT	
Les résultats du compte administratif de 2022 du BUDGET ANNEXE font	679 963.11 €
Affectation comme suit le résultat précédent à l'exercice 2022 :	
section de fonctionnement recette compte 002 :	679 963.11 €
Section d'investissement Recettes (compte 1068) :	-

Budget Annexe ZA DE LAVERNHE BEAUREGARD	
Les résultats du compte administratif de 2022 du BUDGET ANNEXE font	9 807.43 €
Affectation comme suit le résultat précédent à l'exercice 2022 :	
section de fonctionnement recette compte 002 :	9 807.43 €
Section d'investissement Recettes (compte 1068) :	-

Budget Annexe ZA DU PUECH 2	
Les résultats du compte administratif de 2022 du BUDGET ANNEXE font	292 009.22 €
Affectation comme suit le résultat précédent à l'exercice 2022 :	
section de fonctionnement recette compte 002 :	292 009.22 €
Section d'investissement Recettes (compte 1068) :	-

Budget Annexe ZA DE L'ISSART 3	
Les résultats du compte administratif de 2022 du BUDGET ANNEXE font	118 643.89 €
Affectation comme suit le résultat précédent à l'exercice 2022 :	
section de fonctionnement recette compte 002 :	118 643.89 €
Section d'investissement Recettes (compte 1068) :	-

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- valide les affectations de résultats ci avant présentées ;
- charge Madame la Présidente de les inscrire aux Budgets Primitifs 2023 principal et annexes de PSC.

Délibération n° 20230411-06

OBJET : Cotisations, contributions et subventions aux organismes de regroupement ou de droit privé – ex 2023

Suite à la commission finances du lundi 03 avril 2023, après avoir étudié les maquettes budgétaires des différents budgets de PSC, les membres de la commission proposent au conseil les concours, cotisations, participations et subventions aux différents organismes de regroupement extérieurs et de droit privé suivant :

6281	Concours divers (Cotisations)	CA 2022	BP 2023
	ADCF	1 949.74 €	2 053.00 €
	OC'TEHA	7 968.00 €	5 600.00 €
	AVEYRON INITIATIVE	10 190.40 €	9 897.80 €
	AVEYRON INGENIERIE	9 200.00 €	11 000.00 €
	CCI Pack Collectivités	- €	2 400.00 €
	LABEL VIE	125.00 €	125.00 €
	CLUB DES MANAGERS	50.00 €	50.00 €
	AGENCE DEV TOURISME	50.00 €	50.00 €
	ADM - AMF	1 032.74 €	1 100.00 €
		31 765.88 €	32 275.80 €
65548	Contributions aux organismes de regroupement	CA 2022	BP 2023
	SYNDICAT MIXTE PETR	51 993.20 €	51 993.20 €
	SM Bassin versant Aveyron Amont	17 004.98 €	17 965.00 €
	EPAGE VIAUR	51 248.52 €	82 538.00 €
	SM Bassin du Viaur	17 915.91 €	
	SIEDA	300.00 €	92 995.00 €
		146 316.61 €	245 491.20 €

6574	Subventions fonc. Associations	CA 2022	BP 2023
	ASSOCIATION Espace Emploi Formation	55 000.00 €	55 000.00 €
	CSCPS	202 280.75 €	205 000.00 €
	OSTAL JOAN BODON	16 500.00 €	9 750.00 €
	Association TERRE SEGALA	- €	5 631.00 €
	Collège Albert Camus Baraqueville (Association)	1 000.00 €	1 500.00 €
	Collège Albert Camus Baraqueville (VTT)	1 000.00 €	
	Association Foot Naucelle	1 000.00 €	750.00 €
	Club Tennis La route d'argent Calmont	2 000.00 €	1 500.00 €
	Mission locale	2 000.00 €	2 000.00 €
	Jeux en Pays Ségali	- €	3 375.00 €
	UFOLEP Caravane du Sport 2022	6 000.00 €	2 250.00 €
	Familles Rurales de Colombiès (ACM Colombiès)	21 660.00 €	22 968.19 €
	Fédération des œuvres Laïques (Jeunesse-ACM-Base nautique)	78 639.00 €	78 639.00 €
	Fédération des œuvres Laïques (ACM Cassagnes)	21 600.59 €	55 755.74 €
	Association Viaducs Garabit/Viaur	8 000.00 €	6 000.00 €
	Association Art et Savoir Faire	41 000.00 €	33 000.00 €
	LSA	3 000.00 €	2 250.00 €
	Lax in Blues	5 000.00 €	3 750.00 €
	Naucelle Actions (Festival BD-livre)	2 000.00 €	1 500.00 €
	AJAL (Avance s/ 2024 : 15 000 €)	10 000.00 €	30 000.00 €
	Association Château de Taurines	15 000.00 €	11 250.00 €
	Club des Peintres - Cassagnes	400.00 €	300.00 €
	Le Citron Bleu	1 800.00 €	1 350.00 €
	Manifestation Festi Bœuf	2 000.00 €	1 500.00 €
	Manifestation Bœuf de Pâques	3 000.00 €	2 250.00 €
	Manifestation Vaches laitières	2 000.00 €	1 500.00 €
	Foire du Matériel Agricole	1 000.00 €	750.00 €
	Rallye du Rouergue	2 000.00 €	1 875.00 €
		535 110.34 €	541 393.93 €

Monsieur W. BAUGUIL ne prend pas part au vote

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à :

- 4 voix contre BARBEZANGE J. et son pouvoir de SERGES-GARCIA D., RAUZY C et son pouvoir de BERNARDI C.,
- 1 abstention : FABRE JM ;
- 38 voix POUR ;
- approuve les montants de subventions, cotisations et participations ci-avant indiqués ;
- charge Madame la Présidente de toutes les démarches administratives et comptables et notamment la signature des avenants aux conventions et les mandatements correspondants à cette décision.
- décide d'inscrire ces dépenses en dépenses de fonctionnement au Budget 2023.

Délibération n° 20230411-07

OBJET : Vote des Budgets primitifs 2023 du budget principal et des 13 budgets annexes

Messieurs André AT et Patrick Alcouffe, co-présidents de la commission finances de PSC donne lecture des différents budgets primitifs 2023 de PSC, Budget Principal et les 13 Budgets annexes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Vu les projets présentés des budgets : principal et des budgets annexes (Ordures Ménagères, Assainissement, Parc Animalier de Pradinas, Atelier Relais Capdebarthes, Atelier Transformation porc, Atelier mécanique Sauveterre, Marché au cadran, ZA de Plaisance, ZA de Montvert, ZA de Lavernhe, ZA du Puech 2, ZA de Merlin, ZA de l'Issart 3) pour l'exercice 2023.

Madame la Présidente soumet au vote tour à tour chaque budget.

Après en avoir délibéré Le conseil communautaire vote :

*** Budget Principal PSC :**

Adoption à la majorité des membres présents et représentés du budget principal à :

- 5 voix contre : J. BARBEZANGE et son pouvoir de D. SERGES-GARCIA ; C. RAUZY et son pouvoir de C. BERNARDI, W. BAUGUIL,
- 38 voix POUR.

*** Budget Annexe Ordures Ménagères :**

Adoption à la majorité des membres présents et représentés du budget annexe Ordures Ménagères :

- 7 voix contre : BARBEZANGE J. et son pouvoir de SERGES-GARCIA D., RAUZY C et son pouvoir de BERNARDI C., BAUGUIL W., MOUYSSSET R., CHINCHOLLE F. ;
- 1 abstention : BORIES A. ;
- 35 voix POUR ;

*** Concernant l'ensemble des 12 autres Budgets Annexes : Assainissement, Parc Animalier de Pradinas, Atelier Relais Capdebarthes, Atelier Transformation Porc, Atelier Mécanique Sauveterre, Marché au Cadran, ZA de Plaisance, ZA de Montvert, ZA Lavernhe, ZA du Puech 2, ZA de Merlin, Zade l'Issart 3**

- Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibération n° 20230411-08

OBJET : Fixation des tarifs de vente de l'extension de la ZA de LAVERNHE

Madame la Présidente rappelle le projet d'aménagement de l'extension de la zone d'activités de Lavernhe, Commune de Manhac. Un maître d'œuvre a été recruté et un projet d'aménagement, défini. La demande de permis d'aménager a été déposée.

Il convient maintenant de fixer les prix de vente des différents lots à vocation économique, qui seront ainsi constitués. La Commission Développement économique s'est réunie le 14 février 2023 et a fait les propositions suivantes :

Lot n° 1 :	1 741 m2.....	Prix : 32 € HT le m ² , soit 55 712 € HT
Lot n° 2 :	1 736 m2.....	Prix : 32 € HT le m ² , soit 55 552 € HT
Lot n° 3 :	1 933 m2.....	Prix : 32 € HT le m ² , soit 61 856 € HT
Lot n° 4 :	1 496 m2.....	Prix : 32 € HT le m ² , soit 47 872 € HT
Lot n° 5 :	2 016 m2.....	Prix : 32 € HT le m ² , soit 64 512 € HT
Lot n° 6 :	4 883 m2.....	Prix forfaitaire : 140 000 € HT
Îlot :	7 136 m2.....	Prix forfaitaire : 200 000 € HT

Le Service des Domaines a été consulté à ce sujet et a rendu son avis. Les prix indiqués restent dans la fourchette de négociation qu'il a défini.

Ces lots (à l'exception du lot n°6) ont été pré-réservés par des entreprises à la recherche de terrains.

Après en avoir délibéré, Le Conseil de Communauté à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Valide ces propositions de prix de vente ci avant exposés concernant l'extension de la ZA de Lavernhe, Commune de Manhac.
- Charge Madame la Présidente de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

OBJET : Validation de l'Avant-Projet des travaux de finition de la ZA de Montvert

Madame la présidente rappelle la présentation réalisée lors de la réunion du conseil du 21 mars 2023 :

Le maître d'œuvre, LBP, a remis l'avant-projet qui fait apparaître un montant estimatif des travaux de 1 279 368 € hors taxes, auxquels il faudra ajouter la mission de maîtrise d'œuvre recalibrée en fonction de la nouvelle estimation à taux constant, et le coût de la mission du coordonnateur SPS.

Vérification faite, les quantités sont bien estimées, et les prix unitaires sont correctement évalués.

Notre partenaire financier dans cette opération, la Communauté d'agglomération du Grand Rodez, a validé cet avant-projet et son enveloppe financière.

Aussi il convient aujourd'hui que le conseil se prononce sur cet avant-projet, et valide par avenant la révision de la rémunération du maître d'œuvre – étape préalable à la phase de préparation du marché de travaux qui servira de base à la consultation des entreprises.

Le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre, conformément à l'article 6.2 du CCAP doit être fixé sur la base du coût prévisionnel définitif des travaux, multiplié par le taux porté dans l'acte d'engagement.

Le taux provisoire de rémunération était de 29 250 € hors taxes.

Coût prévisionnel définitif des travaux : 1 279 368 € hors taxes

Taux de rémunération : 3,25 %

Forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre : 41 579,46 € hors taxes.

Après en avoir délibéré, Le Conseil de Communauté à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Valide l'Avant-Projet des travaux de finition à la ZA de Montvert tel que ci-avant présenté ;
- Valide la révision de la rémunération du maître d'œuvre en conséquence et telle que présentée ;
- Autorise Madame la Présidente à signer tous les documents administratifs et comptables se rapportant à cette délibération ;
- Charge Madame la présidente de la mise en œuvre de cette délibération et du lancement du marché public afférent.

OBJET : Vente de terrain d'activité route de Saint Hubert à MONTVERT

Considérant la demande d'acquisition de l'entreprise « CLUZEL Tout Faire Matériaux » de la parcelle cadastrée ZC 3, route de Saint Hubert, Montvert 12450 Commune de Calmont,

Il est proposé au conseil communautaire de statuer sur la vente de ce terrain aménagé par la Communauté de communes, selon les conditions suivantes :

- Vente à l'Ets « CLUZEL Tout Faire Matériaux » :
- Situation du terrain : parcelle ZC3 – Route de Saint-Hubert, Montvert, Commune de Calmont,
- Contenance : 8 525 m² ;
- Prix de vente du terrain : 35 € le m², soit 298 375 €

Le Service des Domaines a été consulté à ce sujet et a évalué le prix au mètre carré de ce terrain à 30 € le m². Le prix convenu avec l'acheteur s'éloigne de cette estimation.

Cependant : La Communauté de communes prend en compte le fait que dans la zone d'activités de Montvert toute proche, Rodez Agglomération vend désormais les terrains destinés à l'installation d'activités, précisément à ce prix de 35 € hors taxes le mètre carré.

D'autre part, la Communauté de communes prend en charge les travaux nécessaires à la viabilisation de la parcelle à vendre (amenée des réseaux et voie d'accès). Les charges de viabilisation dans ce secteur de la zone d'activités de Montvert, se situent désormais à un niveau tel, qu'ils justifient ce prix de vente à 35 € le mètre carré.

Après en avoir délibéré, Le Conseil de Communauté à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve la vente du terrain ZC3 d'une contenance de 8 525 m², route de Saint Hubert, Montvert (commune de Calmont) au prix de 298 375 € ;
- Charge Madame la présidente de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération, et notamment de la signature de l'acte de vente préparé par acte notarié, ainsi que tous les actes administratifs et comptables se rapportant à cette décision.

Délibération n° 20230411-11

OBJET : Validation de la convention avec Aveyron ingénierie pour les travaux d'accès à la ZA de Merlin

Madame la Présidente rappelle qu'il a été fait appel à Aveyron Ingénierie dans le cadre d'une assistance pour l'optimisation du projet de création d'un accès supplémentaire à la zone artisanale de Merlin à Naucelle-Gare, depuis la route nationale 2088

Aveyron Ingénierie a assisté le maître d'œuvre dans l'élaboration du projet technique, assuré les échanges avec les services de l'Etat pour leur soumettre un projet de création d'un accès supplémentaire à cette zone artisanale.

Aussi, PSC et Aveyron Ingénierie doivent conclure une convention qui aura pour objet de définir les conditions et les modalités de réalisation de la mission expérimentale confiée par la Communauté de Communes à l'Agence.

Madame la présidente expose les principales caractéristiques de cette convention :

Contenu de la prestation

Le contenu de cette mission, pour le suivi de l'exécution des travaux jusqu'à la réception et l'expiration de la période de parfait achèvement des ouvrages, consiste à :

- Conseiller le maître d'ouvrage dans l'élaboration du dossier de consultation des entreprises élaboré par le maître d'œuvre de manière à optimiser le coût des travaux,
 - Assurer un contrôle extérieur avec notamment l'intervention du laboratoire routier départemental,
- A cet effet, l'Agence exerce, pour le compte de la collectivité, les éléments de mission suivants :
- Assister le maître d'œuvre dans l'élaboration du dossier de consultation des entreprises,
 - Participer à la préparation et l'organisation du chantier selon le calendrier et le phasage des travaux,
 - Participer aux réunions hebdomadaires de chantier afin de coordonner les prestations du Laboratoire routier Départemental,
 - Assurer un contrôle extérieur des prestations réalisées par les entreprises avec notamment l'intervention du laboratoire routier départemental.

Calendrier prévisionnel et durée de la mission

L'exécution de la mission débutera à compter de la date de la signature de la présente convention par les parties et s'exécutera durant toute la période de réalisation de l'opération pour s'achever au dernier élément de mission réalisé.

Tarification de la mission

La réalisation de la mission telle que définie dans la présente convention donne lieu au versement d'une rémunération par la collectivité.

Cette rémunération est calculée sur la base du nombre de journée/hommes prévisionnel tel que défini à l'article 4 de la présente convention, multiplié par le tarif du coût journée/homme par catégorie, en référence aux cadres d'emplois A, B et C, tels que définis par l'Agence.

Le montant des tarifs du coût journée/homme par catégorie est fixé chaque année par le conseil d'administration.

Sur la base des moyens décrits à l'article 4 de la présente convention et des tarifs du coût journée/homme en vigueur à la date d'établissement de la convention, le montant prévisionnel de la facturation de la mission est de 3 110 €uros.

Obligation des parties

L'Agence s'engage à :

- veiller au respect de la réglementation et des normes techniques en vigueur ;
- confier la mission à un personnel suffisant et qualifié ;
- informer régulièrement la Communauté de Communes sur l'état d'avancement de la mission.

La Communauté de Communes s'engage à :

- collaborer, transmettre et communiquer tout document ou information nécessaire à la réalisation de la mission définie à l'article 2 de la présente convention ;
- désigner un interlocuteur pour les échanges avec l'Agence ;
- informer l'Agence dans les plus brefs délais de toute évolution ou modification envisagée de la mission définie à l'article 2 de la présente convention.

Après en avoir délibéré, Le Conseil de Communauté à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve la convention entre PSC et Aveyron ingénierie pour la prestation d'une assistance pour l'optimisation du projet de création d'un accès supplémentaire à la zone artisanale de Merlin à Naucelle-Gare, depuis la route nationale 2088 ;
- Charge Madame la présidente de signer cette convention (jointe à la délibération) et tous les documents administratifs et comptables se rapportant à cette décision.

Délibération n° 20230411-12

OBJET : Convention de servitude de passage avec Enedis à la ZA du Puech 2

Madame la Présidente porte à la connaissance des élus une demande de servitudes de passage à donner à la société ENEDIS :

- Commune de Manhac section D – parcelle 1084 AU Puech secteur 2

Afin d'établir à demeure dans une bande de 3 mètres de large, 1 canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 70m ainsi que ses accessoires.

- Etablir des bornes de repérages ;
- sans coffret ;
- effectuer l'élagage, l'enlèvement l'abattage ou le dessouchage de toutes plantations, branches ou arbres, qui se trouvant à proximité de l'emplacement des ouvrages ;
- utiliser les ouvrages et réaliser toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité.

Par conséquent, Enedis pourra faire pénétrer sur la propriété ses agents ou ceux de ses sous-traitants

Après en avoir délibéré, Le Conseil de Communauté à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Autorise les droits et servitudes à Enedis sur la parcelle D 1084 sur la commune de Manhac,
- Approuve la convention de servitude qui sera annexée à la délibération ;
- Autorise Madame la Présidente à signer tout document en lien avec cette opération et notamment l'acte notarié en découlant.

Délibération n° 20230411-13

OBJET : Convention de raccordement avec ENEDIS au réseau public de distribution d'électricité pour la production photovoltaïque - Halles R. Lacombe avec ENEDIS

Il est rappelé au conseil le projet de travaux d'extension des Halles Raymond Lacombe à Baraqueville.

PSC aurait la possibilité de réaliser une toiture photovoltaïque pour la production d'électricité.

A l'initiative du Vice-Président délégué, Jean-Marc FABRE, une demande de raccordement a été déposée auprès d'ENEDIS, afin de disposer des conditions technico-économiques de ce projet et de prendre rang.

Il convient de conventionner avec ENEDIS pour le raccordement direct de cette centrale photovoltaïque au réseau. Les conditions sont les suivantes :

- alimentation principale pour une puissance de raccordement en injection de 176 kVa ;

- raccordement direct au Réseau Public de Distribution BT géré par Enedis et par les conditions de raccordement des Installations de Productions relevant d'un Schéma Régional de raccordement au Réseau des Energies Renouvelables ;

- contribution financière au raccordement de 3 324.83 € HT et TVA 664.97 € (soit 3989.80 € TTC)

Un ordre de service devra être envoyé à ENEDIS au plus tard en mai 2023, afin de s'engager sur cette contribution financière et déclencher ainsi, la prise en charge par le gestionnaire du réseau électrique des conditions techniques nécessaires à l'installation de cette centrale photovoltaïque.

La convention a une durée de validité de 2 ans. Autrement dit, la Communauté de communes devra avoir réalisé l'installation avant novembre 2024.

Après en avoir délibéré, Le Conseil de Communauté à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Valide la convention de raccordement au réseau public par Enedis ;

- Autorise Madame la Présidente à signer cette convention de raccordement et déposer l'ordre de service nécessaire à la mise en œuvre par ENEDIS des travaux nécessaires sur le réseau ;

- Charge Madame la Présidente de toutes les démarches administratives et comptables se rapportant à cette convention.

Délibération n° 20230411-14

OBJET : Opération collective de diagnostic énergétique de Bâtiments publics avec le SIEDA – programme 2024

Le poids de l'énergie dans le budget de fonctionnement des petites et moyennes communes est en augmentation. Les dépenses liées à l'énergie sont principalement dues au patrimoine bâti et aux équipements d'éclairage public.

La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique instaure une panoplie d'outils et de mesures pour accélérer notamment la rénovation énergétique des bâtiments existants, une priorité nationale.

Les collectivités territoriales sont soumises à des objectifs ambitieux de politique énergétique.

Les nouvelles problématiques liées aux enjeux de la maîtrise de l'énergie et, plus largement, du développement durable, ouvrent de nouveaux champs d'action et d'intervention aux syndicats d'énergie. C'est ainsi que le SIEDA a mis en place depuis 2010 un nouveau service < Maîtrise de la demande en Énergie >. Le SIEDA développe des actions de conseil et d'accompagnement des collectivités et de leurs établissements publics dans la mise en œuvre de leur politique énergétique locale (diagnostics techniques du réseau éclairage public, audits simplifiés ou approfondis du patrimoine bâti communal, valorisation des énergies renouvelables (ENR Thermique), valorisation des Certificats d'Économies d'Énergie ...).

En 2015, le SIEDA a lancé un premier programme ambitieux d'audits énergétiques sur les bâtiments publics recevant l'école communale. D'autres opérations, étendues aux établissements des communautés de communes, toutes activités confondues, ont suivi.

C'est donc dans cette continuité, soutenir et accompagner les collectivités dans leurs démarches d'efficacité énergétique, que le SIEDA a souhaité conclure un marché public ayant pour objet de confier à un prestataire, de type bureau d'études thermiques, une mission d'audits énergétiques sur tout ou partie du patrimoine bâti des collectivités et des établissements publics aveyronnais.

Un audit énergétique est une étude approfondie du bâti et des différents postes consommateurs d'énergie. A son issue, le gestionnaire du ou des bâtiments audités disposera d'une proposition chiffrée et argumentée de programmes de travaux afin de l'amener à décider des actions et investissements appropriés. Ce type d'analyse constitue un outil d'aide à la décision.

Le gestionnaire, au vu des résultats de ou des étude(s) décide seul des suites à donner aux recommandations. Il s'agit d'une mission de conseil, d'accompagnement et non de maîtrise d'œuvre. Le gestionnaire garde la totale maîtrise des travaux et plus généralement des décisions à prendre, dont il reste seul responsable.

Le bilan réalisé à l'issue des opérations précédentes a montré l'intérêt du dispositif pour les collectivités et a permis de mettre en place un dispositif d'accompagnement pluriannuel 2024-2025.

Dans le cadre de l'élaboration de cette opération, les modalités d'intervention (administratives, techniques et financières) sont exposées dans la convention ci-jointe.

Un nouvel appel à manifestation est donc lancé pour une réalisation en 2024. Il est ouvert aux collectivités et établissements publics.

L'inscription au dispositif est conditionnée par l'engagement du candidat à :

- * Désigner un agent administratif et/ou technique et/ou Elu Référent qui sera l'interlocuteur privilégié du SIEDA pour le suivi d'exécution de la mission,

- * Mettre en place les moyens nécessaires :

- Moyens humains (collecte des données (factures, plans, etc.), analyse des usages au regard du planning d'occupation, visite des bâtiments ...) - Pour l'accès aux données de consommation d'énergie, possibilité de donner un accès à un éventuel outil de suivi de consommation d'énergie (ex : DEEPKI, autre ...)

- Moyens financiers (pour la mise en place du plan d'actions),

- * S'impliquer fortement aux étapes-clés (lancement du projet, définition des priorités, élaboration d'une politique environnementale...).

Cette démarche est limitée aux bâtiments identifiés comme gros consommateurs d'énergie ou pour lesquels une rénovation énergétique globale doit être engagée, dans la limite de deux bâtiments par collectivité ou établissement public. Vu leur consommation électrique, il sera proposé d'engager l'étude sur le complexe sportif de Naucelle et le gymnase de Baraqueville.

L'opération sera financée par le SIEDA. La collectivité ou l'établissement public contribuera financièrement à la réalisation de l'audit énergétique à hauteur de 300 € / bâtiment. La contribution financière de la collectivité ou de l'établissement public est décrite dans l'article 4 - Mode de financement de l'opération de la présente convention.

Considérant que pour confirmer la participation de la collectivité ou établissement public à l'opération collective de diagnostics énergétiques de bâtiments publics, il y a lieu,

- De la part de la collectivité ou établissement public, de répondre à l'appel à candidature,
- D'établir, entre le SIEDA et la collectivité ou établissement public, une convention.

Après en avoir délibéré, Le Conseil de Communauté à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve la participation de la collectivité ou établissement public à l'opération collective de diagnostics énergétiques de bâtiments publics,
- Accepte sans réserve les conditions techniques, administratives et financières d'application telles qu'adoptées par le Comité syndical du SIEDA en date du 14/06/2018 et approuve les termes de la convention et vaut signature de cette dernière, jointe à la présente délibération,
- S'engage à verser au SIEDA la participation financière, de 300 €/ bâtiment, due en application des modalités adoptées par le Comité syndical du SIEDA en date du 14/06/2018.

Délibération n° 20230411-15

OBJET : Convention d'enlèvement des Déchets d'Activité de Soins à Risque Infectieux perforants des déchetteries de PSC avec l'éco organisme DASTRI

Madame la Présidente expose qu'il convient de passer une convention de collecte séparée au niveau des déchetteries de Pays Ségali Communauté concernant la collecte des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux perforants (DASRI) produits par les Patients en Auto-Traitement (PAT) ou par les l'utilisateur en AutoTest (UAT) et de contribuer à protéger le personnel de collecte et de traitement des ordures ménagères et autres personnels amenés à manipuler ce type de déchets.

C'est dans ce contexte que l'Eco-Organisme DASTRI créé le 8 février 2012 par les producteurs pour prendre en compte, moyennant une contribution financière, l'exécution des obligations de ces derniers sur la base d'un cahier des charges publié par arrêté du 2 novembre 2022, conclue une convention avec les gestionnaires de point(s) de collecte.

Principales caractéristiques de cette convention :

*** DESIGNATION DU POINT DE COLLECTE**

Le Point De Collecte (PDC) est désigné après déclaration, par le gestionnaire de ces PDC qui s'engage à respecter les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et les modalités définies par le cahier des charges publié par l'arrêté du 02 novembre 2022.

Le transfert de la garde des déchets et des risques au le gestionnaire des PDC intervient par la remise des déchets au PDC par le PAT ou l'UAT.

Le gestionnaire du PDC a connaissance du fait que les déchets dont il a la garde sont des DASRI, susceptibles d'être souillés ou contaminés par une ou plusieurs des pathologies visées par l'arrêté du 22 avril 2022 modifiant l'arrêté du 23 août 2011 fixant, en application de l'article R. 1335-8-1 du code de la santé publique, la liste des pathologies conduisant pour les PAT à la production de déchets d'activité de soins à risque infectieux perforant. Le gestionnaire des PDC s'engage à respecter l'ensemble des exigences législatives et réglementaires en vigueur à la date de l'agrément de l'Eco-Organisme. Il s'engage également à respecter l'ensemble des évolutions législatives et réglementaires applicables au PDC, en vigueur pendant toute la durée d'exécution de la présente convention.

*** LE GESTIONNAIRE DE PDC s'engage à ne pas procéder à la collecte et au traitement des DASRI des PAT et UAT par un opérateur ou un prestataire hors contrat avec DASTRI, sous peine de résiliation de plein droit de la présente convention.**

*** REMUNERATION DU GESTIONNAIRE DE PDC ET DE L'ECO-ORGANISME**

Le gestionnaire de ces PDC s'engage à ne demander aucune rémunération sous quelque forme que ce soit pour la mise à disposition des locaux, pour l'implantation et pour la gestion des points de collecte.

L'Eco-Organisme s'engage à ne demander au gestionnaire de ces PDC, aucune rémunération sous quelque forme que ce soit pour la mise à disposition du matériel et des équipements des points de collecte.

Le prestataire chargé de la collecte et de l'enlèvement des déchets ne peut en aucun cas demander à être rémunéré par le gestionnaire de ces PDC pour ce service.

*** DUREE**

Le contrat est conclu pour une première période de 2 ans à compter de la date de signature de la présente convention.

Au-delà, et à l'échéance, le contrat se renouvellera par tacite reconduction pour des périodes de 2 ans, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec avis de réception moyennant un préavis de 3 mois.

Après en avoir délibéré, Le Conseil de Communauté à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Autorise Madame la Présidente à signer la convention présentée avec l'Eco-Organisme DASTRI (jointe à la délibération) dans le cadre de l'enlèvement des Déchets d'Activité de Soins à Risque Infectieux perforants ;
- Charge Madame la présidente de signer tous les documents administratifs et comptables se rapportant à cette décision.

Délibération n° 20230411-16

OBJET : Contrat d'hébergement de données et sécurisation des postes informatique avec le SMICA

Il est présenté pour l'approbation du conseil communautaire un contrat à conclure avec le SMICA, ayant pour objet la mise à disposition d'un système d'hébergement des données et de sécurisation des postes informatique des agents de Pays Ségali Communauté.

Le contrat prévoit que le SMICA exécute, pour l'adhérent, tout ou partie des prestations techniques suivantes :

- L'hébergement sécurisé.
- La sauvegarde des données.
- L'infogérance des identités et des accès aux données.
- L'infogérance des noms de domaine.
- L'infogérance des messageries électronique personnelles ou partagées.
- La fourniture et la gestion des licences des applications Microsoft 365.

- Des prestations informatiques spécifiques.
- La formation des utilisateurs.

Dans la mesure où ce contrat n'a pas pour objet de définir le nombre de licences ou le périmètre des données confiées, l'adhérent peut, à tout moment, rajouter par simple bon de commande un nouveau site internet hébergé, un nouvel utilisateur ou de nouvelles applications dont il souhaite faire gérer l'hébergement par le SMICA. Les conditions financières liées à l'accroissement de la demande de l'adhérent sont précisées dans la grille des cotisations publiée sur le site internet du SMICA.

La cotisation liée à aux prestations techniques sera déterminée chaque année, tout comme les autres cotisations, par délibération du Comité Syndical du SMICA.

Le présent Contrat est conclu pour une durée minimale de 1 an, renouvelable par tacite reconduction, pour la même durée.

Après en avoir délibéré, Le Conseil de Communauté à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve le contrat d'hébergement de données et de sécurisation des postes informatiques ci- avant présenté ;
- autorise Madame la présidente à signer ce contrat ;
- charge Madame la présidente de réaliser toutes les opérations administratives et comptables liées à ce contrat.

OBJET : Questions diverses

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h05

BUDGET PRINCIPAL - B.P 2023

FONCTIONNEMENT - DEPENSES

Compte	Libellé	CA 2022	BP 2023	
60611	Eau & Assainissement	28 074,01 €	30 000,00 €	
60612	Energie - Electricité	191 965,84 €	230 000,00 €	
60613	Chauffage urbain	28 965,15 €	30 000,00 €	⇒ Gaz Baraqueville
60618	Autres fournitures non stockables	0,00 €	0,00 €	
60621	Combustibles	9 689,87 €	10 000,00 €	
60622	Carburants	16 714,58 €	17 000,00 €	
60623	Alimentation	174 975,18 €	190 000,00 €	⇒ ACM+Crèches+Les Platanes
60624	Produits de traitement	7 255,20 €	7 000,00 €	
60628	Autres fournitures	24 898,52 €	21 000,00 €	
60631	Fournitures d'entretien	19 609,65 €	18 000,00 €	
60632	Petit équipement	29 022,06 €	25 000,00 €	
60633	Fournitures de voirie	449,08 €	2 000,00 €	
60636	Vêtement de travail	1 064,68 €	2 000,00 €	
6064	Fournitures administratives	11 987,40 €	12 000,00 €	
6065	Livres, Disques, Cassettes	14 106,48 €	11 000,00 €	⇒ Biblio
6068	Autres matières et fournitures	33 385,94 €	34 000,00 €	
611	Prestations de service	60 153,81 €	50 000,00 €	⇒ RAM + Crèches + ACM
6132	Locations immobilières	12 765,34 €	9 500,00 €	⇒ Loyer CSPSC Bqueville
6135	Locations mobilières	11 060,01 €	9 000,00 €	
614	Charges locatives	6 712,47 €	6 800,00 €	
61521	Entretien de terrains	47 771,44 €	35 000,00 €	⇒ Plan d'eau + Gazonne + Stade
615221	Entretien bâtiments	20 316,57 €	28 000,00 €	
615228	Entretien autres bâtiments	2 342,50 €	2 000,00 €	
615231	Entretien voiries	59 961,90 €	60 000,00 €	
615232	Entretien et réparations réseaux	0,00 €	0,00 €	
61551	Entretien matériel roulant	30 283,22 €	20 000,00 €	
61558	Entretien autres biens mobiliers	6 730,68 €	9 000,00 €	
6156	Maintenance	71 002,57 €	75 000,00 €	⇒ Copieurs + Extincteurs
6161	Assurances multirisques	30 674,50 €	31 500,00 €	
6168	Autres primes d'assurance	250,00 €	200,00 €	
617	Etudes et recherches	76 746,92 €	35 000,00 €	
6182	Doc générale et technique	37,00 €	0,00 €	
6184	Versement à des organismes formation	682,99 €	500,00 €	
6185	Frais de colloques et séminaires	990,00 €	1 000,00 €	
6188	Autres frais divers	807,42 €	1 000,00 €	
6226	Honoraires	9 903,93 €	5 000,00 €	
6227	Frais d'actes et de contentieux	612,00 €	1 000,00 €	
6228	Divers	10 433,53 €	10 000,00 €	⇒ Contrôle Plan d'eau
6231	Annonces et insertions	3 485,24 €	1 500,00 €	⇒ Annonces publicitaires Viaduc
6232	Fêtes et Cérémonies	2 880,00 €	3 000,00 €	
6236	Catalogues et imprimés	14 335,53 €	10 000,00 €	⇒ Bulletin interco + flyer + cartes vœux
6237	Publications	300,00 €	0,00 €	
6238	Divers	1 301,12 €	1 000,00 €	
6247	Frais de transports collectifs	37 497,95 €	30 000,00 €	⇒ Transport à la dde + ACM + Crèches
6251	Voyages et déplacements	14 217,43 €	8 000,00 €	⇒ Frais de déplacement
6256	Missions	1 138,50 €	1 300,00 €	
6257	Réceptions	13 741,12 €	5 000,00 €	
6261	Frais d'affranchissement	9 120,05 €	10 000,00 €	
6262	Frais de télécommunication	30 423,22 €	31 000,00 €	
627	Services bancaires	3 683,67 €	2 500,00 €	
6281	Concours divers (Cotisations)	31 765,88 €	32 265,80 €	⇒ Voir détail en annexe
6283	Frais de nettoyage des locaux	33 079,66 €	25 000,00 €	⇒ Halle + Vitres + Micro-crèche Ceignac
62875	Aux communes membres	7 734,40 €	6 000,00 €	⇒ Calmont - Cassagnes
6288	Autres services extérieurs	26 557,27 €	15 000,00 €	
63512	Taxes foncières	30 827,00 €	31 000,00 €	
63513	Autres impôts locaux	1 631,00 €	- €	
Total 011	Charges à caractère général	1 316 121,48 €	1 241 065,80 €	

Compte	Libellé	CA 2022	BP 2023
6217	Personnel affec Communes membres	34 890,47 €	23 000,00 €
6218	Autre personnel extérieur	114 527,31 €	120 000,00 €
6332	FNAL	8 794,38 €	9 100,00 €
6336	Centre de gest° + CNFPT	35 242,49 €	36 300,00 €
6338	Autres impôts et taxes	5 434,43 €	5 600,00 €
64111	Personnel titulaire	1 102 650,15 €	1 135 800,00 €
64112	NBI, SFT	23 515,21 €	24 200,00 €
64114	Indemnité d'inflation - Personnel tit	4 400,00 €	- €
64118	Autres indemnités	198 840,85 €	204 800,00 €
64131	Personnel non titulaire	675 630,00 €	695 900,00 €
64134	Indemnité d'inflation - Personnel non tit	1 900,00 €	- €
64138	Autres indemnités	38 054,58 €	39 200,00 €
64171	Apprentis rémunérations	4 728,85 €	4 900,00 €
6451	URSSAF	390 057,72 €	401 800,00 €
6453	Caisses de retraite	371 328,30 €	382 500,00 €
6454	Assedic	28 693,83 €	29 600,00 €
6455	Cotizat° Assurance du personnel	41 183,08 €	119 600,00 €
6456	Cotisations sociales apprentissage	276,98 €	400,00 €
6458	Cotisations organismes sociaux (CNAS + FIPHP)	23 957,57 €	25 000,00 €
6475	Médecine du travail	6 049,69 €	6 200,00 €
6478	Autres charges sociales diverses	9 152,54 €	9 500,00 €
Total 012	Charges du personnel	3 119 308,43 €	3 273 400,00 €

⇒ Refacturat° Communes
 ⇒ FONJEP + SIVOS + Profession Spor

73921178	Autres restitutions sur dégrèvements	- €	- €
739211	Attribution de compensation	1 292 795,80 €	1 292 800,00 €
739221	Reversement sur FNGIR	646 324,00 €	646 324,00 €
Total 014	Atténuation de produits	1 939 119,80 €	1 939 124,00 €

022	Dépenses imprévues	- €	
------------	---------------------------	------------	--

023	Virement à sect° d'investissement	- €	
------------	--	------------	--

675	Valeurs comptables des immos	- €	- €
6761	Différences sur réalisat° transfer invest	3 500,00 €	- €
6811	Dot. Amort. Immos incorp. & corp.	658 873,33 €	727 860,00 €
Total 042	Opérations d'ordre entre section	662 373,33 €	727 860,00 €

6521	Déficit Budget annexe	- €	6 013,82 €
6531	Indemnités élus	96 809,30 €	98 800,00 €
6533	Cotisations retraite élus	6 022,02 €	6 100,00 €
6534	Cotisations sécurité sociale	17 009,80 €	17 400,00 €
6535	Formation	977,93 €	1 000,00 €
6541	Créances admises en non-valeur	- €	- €
6542	Créances éteintes	403,31 €	- €
65548	Contributions aux organismes de regroup	146 316,61 €	245 491,20 €
657363	Subvention EPA Office de Tourisme	170 000,00 €	175 000,00 €
65737	Subvention équilibre ZA Plaisance	- €	23 098,00 €
65737	Subvention Transformation Porc	- €	
65737	Subvention Marché au cadran	13 185,00 €	10 646,00 €
65737	Subvention Parc animalier	- €	- €
65737	Subvention Déchets	116 000,00 €	104 000,00 €
6574	Subvent° fonc. Associations	532 610,34 €	541 393,93 €
6574	Subvent° Assistantes maternelles	6 000,00 €	3 000,00 €
65888	Charges diverses de gestion courante	110,98 €	- €
Total 65	Autres charges gestion courante	1 105 445,29 €	1 231 942,95 €

⇒ Voir détail en annexe

⇒ Voir détail en annexe

66111	Intérêts des emprunts	110 893,96 €	107 007,65 €
6615	Intérêts c/courants, dépôts	- €	- €
6618	Intérêts des autres dettes	2 354,12 €	2 500,00 €
6688	Autres (frais bancaires)	955,56 €	- €
Total 66	Charges financières	114 203,64 €	109 507,65 €

6718	Autres charges exceptionnelles	- €	- €
673	Titres annulés (exerc. Antér)	1 601,85 €	2 000,00 €
Total 67	Charges exceptionnelles	1 601,85 €	2 000,00 €

Total DEPENSES		8 258 173,82 €	8 524 900,40 €
-----------------------	--	-----------------------	-----------------------

FONCTIONNEMENT - RECETTES

Compte	Libellé	CA 2022	BP 2023
002	Excédent antérieur reporté de Fonction.	1 190 648,90 €	836 449,42 €
Total 002	Excédent antérieur reporté de Fonct.	1 190 648,90 €	836 449,42 €

6091	de matières premières	12,00 €	- €
6419	Remboursement Personnel	58 121,95 €	40 000,00 €
6459	Remb sur charges de SS	43 514,00 €	- €
6479	Remboursement sur autres charges sociales	5 731,37 €	6 000,00 €
Total 013	Atténuation de charges	107 379,32 €	46 000,00 €

→ Remb Prime inflation + Contrôle
→ Remb Heures syndicales

777	Quote-part des subventions d'inv	10 407,50 €	10 407,50 €
Total 042	Opérations d'ordre entre section	10 407,50 €	10 407,50 €

7034	Droit de pesage	9 220,70 €	9 200,00 €
70388	Autres redevances diverses (Collèges)	35 400,00 €	35 400,00 €
7062	Régie Bibliothèque	3 788,50 €	3 800,00 €
70631	Redevances à caractère sportif	1 690,00 €	1 700,00 €
70632	Régie Piscines Sauveterre + Naucelle	58 113,00 €	58 000,00 €
7066	Redevances et droits des serv. à car social	86 275,00 €	86 300,00 €
7067	Redevance serv. ACM	307 070,92 €	332 000,00 €
70841	Mise à disposition de personnel SPANC	24 998,47 €	28 000,00 €
70841	Mise à disposition de personnel DECHETS	557 891,81 €	570 000,00 €
70845	Aux communes membres GFP	5 675,63 €	20 000,00 €
70878	Remb. par autres redevables	63 099,12 €	26 650,00 €
Total 70	Produits des services	1 153 223,15 €	1 171 050,00 €

Manque 47 000 €
Manque 40 000 €
→ Refacturat° Camboulazet
→ Refacturat°

73111	TFB - TFNB - TH - CFE	1 369 571,00 €	1 461 244,00 €
73112	CVAE	680 459,00 €	- €
73113	TASCOM	100 881,00 €	100 881,00 €
73114	IFER	199 719,00 €	208 314,00 €
7318	Autres impôts locaux	29 128,00 €	- €
73211	Attribution de compensation	56 716,39 €	56 700,00 €
7338	Droit de place	1 366,40 €	1 400,00 €
7362	Taxe de séjour	19 744,48 €	20 000,00 €
7382	Fraction de TVA - Compensation CVAE	- €	719 631,00 €
7382	Fraction de TVA	1 490 453,00 €	1 566 489,00 €
Total 73	Impôts et taxes	3 948 038,27 €	4 134 659,00 €

7411	Dotation forfaitaire	910 211,00 €	868 246,00 €
74126	Dotation de compensation	313 582,00 €	311 761,00 €
744	FCTVA	12 189,54 €	14 400,00 €
74718	Autres	68 250,55 €	28 250,00 €
7472	Région (TAD)	14 057,95 €	13 000,00 €
7473	Département (Séniors)	28 779,80 €	29 000,00 €
7478	CAF + MSA	775 027,61 €	898 000,00 €
748315	Compensation des pertes IFER	217 408,00 €	142 200,00 €
74833	Etat - Compensation CET	401 307,00 €	440 343,00 €
748388	Compensation Supplément familial	4 297,00 €	4 000,00 €
74834	Etat - Compensation TH	7 165,00 €	7 838,00 €
7488	Autres attributions et participations	128 456,00 €	- €
Total 74	Dotations et participations	2 880 731,45 €	2 757 038,00 €

→ Subv Postes Petite Ville de dema
28 250,00 €
40 000,00 €

752	Revenus des immeubles	122 810,58 €	122 800,00 €
757	Redevances fermiers	5 681,21 €	2 000,00 €
7588	Produits divers de gest° courante	11 607,84 €	11 600,00 €
Total 75	Autres produits de gestion courant	140 099,63 €	136 400,00 €

→ Les Platanes - Maintenance infor

7714	Recouvrt sur créances admises en non valeur	461,41 €	- €
7718	Autres produits exceptionnels	- €	- €
773	Mandats annulés (exerc. antérieurs) et dégrèv	1 447,18 €	2 000,00 €
775	Produits de cessions d'immos	3 500,00 €	300,00 €
7788	Indemnités sinistres	2 233,24 €	- €
Total 77	Produits exceptionnels	7 641,83 €	2 300,00 €

Total RECETTES	9 438 170,05 €	9 094 303,92 €
-----------------------	-----------------------	-----------------------

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULE 2022	1 179 996,23 €	569 403,52 €
---	-----------------------	---------------------

7551	Excédent Budget annexe ZA Montvert	- €	119 280,50 €
7551	Excédent Budget annexe ZA Lavernhe	- €	9 802,43 €
7551	Excédent Budget annexe ZA Puech 2	- €	77 159,66 €
7551	Excédent Budget annexe ZA Issarts	- €	307 611,83 €
7551	Excédent Budget annexe ZA Merlin	- €	80 952,42 €

BUDGET PRINCIPAL - INVESTISSEMENT - B.P 2023

DEPENSES					RECETTES				
COMPTE	INTITULE	CA 2022	RAR	BP 2023	COMPTE	INTITULE	CA 2022	RAR	BP 2023
001	Déficit antérieur reporté			272 396,81	001	Excédent antérieur reporté	78 560,88		11 251,24
					10222	FCTVA	686 005,56		654 000,00
					1068	Excédent de fonct. Capitalisé	377 691,81		343 546,81
					13256	Attributions de compensation d'invest	1 135 911,08		1 135 911,08
1641	Prêts	765 383,68		739 653,34					
165	Dépôts et cautionnement (Les Platanes)	286,77		1 500,00	165	Dépôts et cautionnement (Les Platanes)	306,07		1 500,00
					021	Virement de la SF			569 403,52
13911	Amort Subvention ETAT	4 682,62		4 682,62	192	Plus ou moins value sur cession	3 500,00		0,00
13912	Amort Subvention REGION	1 466,67		1 466,67	2802	Frais réalisation documents urbanisme	56 949,48		62 221,61
13917	Amort Subvention LEADER	4 258,21		4 258,21	28031	Frais d'études	70 211,93		70 212,11
					28033	Frais d'insertion	575,28		575,28
					2804121	Amort Biens mobiliers matériel études	13 360,20		13 360,20
					28041411	Amortissements Fonds de concours	35 886,80		40 068,65
					28041412	Amort Subv équip Cnes	21 759,43		21 759,43
					28041512	Amort bâtiments et installat	538,92		538,92
					28041581	Amort Biens mobiliers matériel études	1 441,24		1 441,24
					28041632	Amort Subv Bâtiments	20 754,73		28 742,43
					28041642	Amort Subv équip industriel	2 740,25		2 627,40
					2804172	Amort Autres EPL -Bâtiment et inst	80 199,72		80 199,72
					280422	Amort bâtiments et installat	40 477,80		48 291,40
					2804411	Amort subv. nature org publics	32 502,00		32 502,00
					2804412	Amort subv. nature org publics	77 604,00		77 604,00
					28051	Amort Concessions	5 293,20		133,20
					28128	Amort Autres agencements	0,00		0,00
					28135	Amort Installations générales	0,00		41 782,73
					28138	Amort Autres constructions	7 695,06		6 518,00
					281538	Amort Autres réseaux	0,00		0,00
					281568	Amort Autre matériel et outillage	41,83		0,00
					281571	Amort Matériel roulant	2 870,40		2 870,40
					281578	Amort Autre installations, matériel et outillage	1 899,71		1 104,00
					28158	Amort Autres installations	622,89		0,00
					281731	Amort Bâtiments publics	8 263,53		5 646,00
					281738	Amort Autres constructions	356,41		356,41
					2817533	Amort Réseaux cablés	94,96		94,96
					28181	Amort Installations générales	2 192,02		2 689,09
					28182	Amort Matériel de transport	13 747,66		17 925,26
					28183	Amort mat bureau et inform.	17 222,27		9 869,59
					28184	Amort mobilier	63 991,74		72 682,58
					28188	Amort autres matériels	79 579,87		86 043,39
TOTAL Amortissements		10 407,50	0,00	10 407,50	TOTAL Amortissements		662 373,33	0,00	727 860,00
27638	Avance Budgets Annexes	0,00		0,00					

202	Etudes (Urbanisme)	26 353,93		30 000,00				
2031	Frais d'études	5 796,00						
2033	Frais d'insertion	0,00		3 000,00				
TOTAL Chapitre 20		32 149,93	0,00	33 000,00	TOTAL Chapitre 20	0,00	0,00	0,00
2041632	Subvention Budget Annexe Marché Cadran	0,00		0,00				
2041632	Subvention Budget Annexe Atelier Transformation	55 063,00		0,00				
2041632	Subvent° Budget Annexe Parc animalier	24 814,00		0,00				
2041411	Fond de concours ST JUST Maison fam.	0,00		62 356,14				
2041411	Fond de concours CAMJAC s/ voirie	0,00	80 000,00	0,00				
2041411	Fond de concours CRESPIN s/ voirie	0,00	25 000,00	0,00				
2041411	Fond de concours Département Rte Salmiech	0,00	20 000,00	14 242,00				
2041411	Fond de concours MAM Cassagnes	0,00	40 000,00	0,00				
2041411	Fond de concours MAM Camjac	0,00	40 000,00	0,00				
2041411	Fond de concours 2022 Ste Juliette	0,00		40 000,00				
2041411	Fond de concours Cassagnes tribunes stade LSA	0,00	20 000,00	0,00				
2041411	Fond de concours Bqueville Salle des Combles	41 818,47		0,00				
2041411	Fond de concours LALO	0,00		24 000,00				
2041411	Fonds de concours 2023 Commune 4			40 000,00				
2041411	Fonds de concours 2023 Commune 5			40 000,00				
2041411	Fonds de concours 2023 Commune 6			40 000,00				
204121	Subventions COVID Région	53 051,00		0,00				
20422	Aux personnes de droits privés (entreprises)	39 068,00	22 000,00	68 000,00				
TOTAL Chapitre 204		213 814,47	87 000,00	328 598,14	TOTAL Chapitre 204	0,00	0,00	0,00
21115	Achat Bâtiment technique Naucelle	0,00		0,00				
2128	Autres agencements et aménagement Terrains	36 613,44						
	Aménagement Plan d'eau							
21318	Autres Bâtiments publics	2 927,04						
2135	Installation générales, agencements	14 134,30		23 300,00				
	Patères ACM Baraqueville 207 €							
	Cloture cour parking sous ACM Baraqueville 7 731 €							
	Visiophone Creche Baraqueville 2 811 €							
	Climatisation Platanes 12 533 €							
2151	Réseaux de voirie (Zones d'activités)	0,00		17 000,00				
	Reprise pluvial zone Issart 12 105 €							
	Travaux zone Issart 4 843 €							
21731	Bâtiments publics	81 916,50		150 000,00				
	Changement panneaux de douches Gymnase Bar 10 126 €							
	Réfection toiture couvent Pôle artisanal Sauvet 56 136 €							
	Etanchéité toiture Gymnase Baraqueville 83 581 €							
2182	Matériel de transport	20 888,00	1 000,00					
	Equipement attelage 948 €							
2188	Autres immobilisations	76 915,09	20 000,00	14 000,00				
	Tapis ACM Ceignac 454 €							

Autolaveuse ACM Naucelle 3363 € Enceinte ACM Naucelle 360 € Fournitures estension du jardin Microcrèche Salan 398 € Portes placards pour normes PE Microcreche Salan 175 € Jeux mousse motricité Microcrèche Naucelle 585 € Poubelles murales Gymnase Baraqueville 1 940 € Caillebotis piscine Naucelle 553 € Matériel pédagogique Piscine Naucelle 4 886 € Robot nettoyeur piscine Naucelle 7 341 € Autolaveuse Complexe sportif Naucelle 13 175 €									
2183	Matériel informatique	2 868,00	2 200,00	2 800,00					
2184	Mobilier	17 837,80		9 000,00					
Tables et chaises ACM Naucelle 2 156 € Tables et chaises Creche Baraqueville 3 953 € Bibliothèque meuble Microcrèche Naucelle 374 € Lits bas, chaise haute, chaises Microcrèche Ceignac 1 867 € Tables et chaises Relais Petite Enfance 412 €									
TOTAL Chapitre 21		254 100,17	23 200,00	216 100,00	TOTAL Chapitre 21		0,00	0,00	0,00
023 Espace communautaire Médiathèque de Baraqueville				023 Espace communautaire Médiathèque de Baraqueville					
23-2031	Etudes	4 440,00			23-1321	ETAT	33 494,87		20 160,00
23-21318	Travaux	33 665,33	10 000,00	-10 000,00	23-1322	Région	45 077,81		
23-2183	Matériel informatique	0,00			23-1328	CAF mobilier ACM	0,00		22 748,00
23-2184	Mobilier	10 404,96							
23-2188	Autres immos	9 156,00							
TOTAL Espace communautaire		57 666,29	10 000,00	-10 000,00	TOTAL Espace communautaire		78 572,68	0,00	42 908,00
024 Plan d'eau du Val de Lenne				024 Plan d'eau du Val de Lenne					
24-2128	Autres agencements	680,40		21 000,00					
24-2031	Etudes	1 837,80							
24-21318	Autres bâtiments publics	81 192,98							
24-21318/041		3 150,00			24-2031/041		3 150,00		
TOTAL Plan d'eau du Val de Lenne		86 861,18	0,00	21 000,00	TOTAL Plan d'eau du Val de Lenne		3 150,00	0,00	0,00
027 Réaménagement Gymnase Baraqueville				027 Réaménagement Gymnase Baraqueville					
27-2031	Etudes	2 774,68			27-1322	Région	19 884,60		28 200,40
27-21318	Travaux	87 844,74			27-1323	Conseil Départemental	0,00	18 800,00	0,00
27-21538	Autres réseaux	11 730,00			27-21532	Réseaux d'assainissement	11 730,00		
27-2188	Autres immos	4 939,20							
27-21318/041		40 876,66			27-2031/041		40 876,66		
TOTAL Réaménagement Gymnase Baraqueville		148 165,28	0,00	0,00	TOTAL Réaménagement Gymnase Baraqueville		72 491,26	18 800,00	28 200,40
028 Espace Petite enfance-Jeunesse Ceignac				028 Espace Petite enfance-Jeunesse Ceignac					
28-2031	Etudes	40 796,81			28-1321	ETAT	32 615,07	80 800,00	
28-21318	Travaux	317 176,01			28-1322	Région	0,00		37 500,00
28-2181	Installations générales	7 672,62	20 000,00		28-1323	Conseil Départemental	0,00	24 000,00	0,00
28-2183	Matériel de bureau	1 396,80			28-1328	CAF	197 716,00		63 794,00
28-2184	Mobilier	60 819,85							
28-2188	Autres immos	13 283,23							
28-21318/041		211 291,47			28-2031/041		211 291,47		

TOTAL Espace Petite enfance-Jeunesse Ceignac				652 436,79	0,00	20 000,00	TOTAL Espace Petite enfance-Jeunesse Ceignac				441 622,54	104 800,00	101 294,00
029 Espace Petite enfance Naucelle							029 Espace Petite enfance Naucelle						
29-2031	Etudes			480,00			29-1322	Région			0,00		37 500,00
29-21318	Travaux			11 551,52									
29-21318/041				46 832,89			29-2031/041				46 832,89		
TOTAL Espace Petite enfance Naucelle				58 864,41	0,00	0,00	TOTAL Espace Petite enfance Naucelle				46 832,89	0,00	37 500,00
031 MAM Sauveterre							031 MAM Sauveterre						
31-2031	Etudes			0,00									
31-21318	Travaux			8 742,75									
31-21318/041				25 064,07			31-2031/041				25 064,07		
TOTAL MAM Sauveterre				33 806,82	0,00	0,00	TOTAL MAM Sauveterre				25 064,07	0,00	0,00
033 Terre Ségala							033 Terre Ségala						
33-1327	LEADER										0,00		40 000,00
TOTAL Terre Ségala							TOTAL Terre Ségala				0,00	0,00	40 000,00
034 Accessibilité Bâtiments publics							034 Accessibilité Bâtiments publics						
21318	Travaux			0,00		30 000,00	34-1322	Région			0,00		7 000,00
TOTAL Accessibilité Bâtiments publics				0,00	0,00	30 000,00	TOTAL Accessibilité Bâtiments publics				0,00	0,00	7 000,00
036 RAM Baraqueville							036 RAM Baraqueville						
36-2031	Etudes			8 805,00	2 000,00	0,00	36-1328	CAF			0,00		0,00
36-21318	Travaux			0,00									
TOTAL RAM Baraqueville				8 805,00	2 000,00	0,00	TOTAL RAM Baraqueville				0,00	0,00	0,00
037 Tiers lieux Baraqueville							037 Tiers lieux Baraqueville						
37-2031	Etudes			22 221,75		16 000,00	37-1341	DETR			0,00		0,00
37-2033	Frais d'insertion			645,01									
37-21318	Travaux			0,00									
TOTAL Tiers lieux Baraqueville				22 866,76	0,00	16 000,00	TOTAL Tiers lieux Baraqueville				0,00	0,00	0,00
038 Tiers lieux Naucelle							038 Tiers lieux Naucelle						
38-2031	Etudes			0,00		0,00	38-13241	Participation Commune Naucelle			0,00		0,00
38-21318	Travaux			0,00		0,00							
TOTAL Tiers lieux Naucelle				0,00	0,00	0,00	TOTAL Tiers lieux Naucelle				0,00	0,00	0,00
039 Signalisation d'Information Locale							039 Signalisation d'Information Locale						
39-2031	Etudes			35 769,24	17 000,00	44 000,00	39-13241	Participation Communes			0,00		35 736,00
39-2135	Installations, matériel et outillages			1 758,20		132 000,00	39-1328	Participation autres			0,00		10 570,00
39-2135/041				86 763,62			39-2031/041				86 763,62		
TOTAL Signalisation d'Information Locale				124 291,06	17 000,00	176 000,00	TOTAL Signalisation d'Information Locale				86 763,62	0,00	46 306,00
040 Voirie							040 Voirie						
40-2031	Etudes			404,28		0,00	40-1321	ETAT			0,00		0,00
40-21751	Réseaux de voirie			2 593 363,84		2 110 000,00	40-13241	Fond de concours Cnes			0,00		178 000,00
40-21751/041				14 902,12			40-1341	DETR			63 000,00		90 000,00
TOTAL Voirie				2 608 670,24	0,00	2 110 000,00	TOTAL Voirie				77 902,12	0,00	268 000,00

041 <u>Gymnases de Baraqueville et de Cassagnes</u>					041 <u>Gymnases de Baraqueville et de Cassagnes</u>				
41-2031	Etudes	0,00		30 000,00	41-13241	Participation Commune Cassagnes	0,00		0,00
41-21318	Travaux	0,00							
TOTAL Gymnases de Baraqueville et de Cassagnes		0,00	0,00	30 000,00	TOTAL Gymnases de Baraqueville et de Cassagnes		0,00	0,00	0,00
042 <u>Extension de la Halle Raymond Lacombe (50 %)</u>					042 <u>Extension de la Halle de Baraqueville</u>				
42-2031	Etudes	5 168,40	3 550,00	34 382,00	42-1321	Etat DSIL	0,00		97 776,00
42-21318	Travaux	0,00		511 537,70	42-1322	Région	0,00		100 442,50
					42-1323	Département Aveyron			90 000,00
					42-1327	Leader			0,00
42-21538	Autres réseaux	15 811,50			42-13241	Fds de concours Commune			0,00
TOTAL Extension de la Halle de Baraqueville		20 979,90	3 550,00	545 919,70	TOTAL Extension de la Halle de Baraqueville		0,00	0,00	288 218,50
043 <u>Pôle Artisanat d'Art de Sauveterre 100 %)</u>					043 <u>Pôle Artisanat d'Art de Sauveterre</u>				
43-2031	Etudes	14 948,80	17 000,00	3 000,00	43-1322	Région	0,00		67 507,00
43-2033	Frais d'insertion	711,21			43-1327	Leader	0,00		0,00
43-21318	Travaux	750,00		253 153,00	43-13241	Participation Commune Sauveterre	0,00		17 096,00
43-2138	Autres constructions	14 754,76							
TOTAL Pôle Artisanat d'Art de Sauveterre		31 164,77	17 000,00	256 153,00	TOTAL Pôle Artisanat d'Art de Sauveterre		0,00	0,00	84 603,00
045 <u>Micro-crèche de Colombiès (100 %)</u>					045 <u>Micro-crèche de Colombiès</u>				
44-2031	Frais d'études	14 923,70	35 000,00	20 467,60	44-1328	CAF	0,00		228 000,00
44-21318	Travaux	0,00		470 100,00	44-1323	Département Aveyron			120 000,00
					44-13241	Fds de concours Commune			32 795,00
TOTAL Micro-crèche de Colombiès		14 923,70	35 000,00	490 567,60	TOTAL Micro-crèche de Colombiès		0,00	0,00	380 795,00
45810 <u>Finition de la ZA de Montvert</u> Etudes, MO et Travaux					45820 <u>Recettes d'investissement sous mandat</u>				
				690 858,00					690 858,00
TOTAL Dépenses Opération sous mandat		0,00	0,00	690 858,00	TOTAL Recettes Opération sous mandat		0,00	0,00	690 858,00
					1641 Emprunt		1 100 000,00		400 000,00
TOTAL :		5 145 644,72	194 750,00	5 978 154,09	TOTAL :		4 873 247,91	123 600,00	5 859 155,55
					BESOIN EMPRUNT COMPLEMENTAIRE 2023				118 998,54

27638	Avance Budget Annexe Zone de Merlin	567 065,55
27638	Avance Budget Annexe Zone de Plaisance	67 321,09
27638	Avance Budget Annexe Zone de Lavernhe	441 540,43
27638	Avance Budget Annexe Zone de Montvert	286 735,86
27638	Avance Budget Annexe Zone du Puech 2	294 351,87
27638	Avance Budget Annexe Zone des Issarts 3	426 466,58

BUDGET ANNEXE SPANC - B.P. 2023

FONCTIONNEMENT - DEPENSES

Compte	Libellé	BP 2022	CA 2022	BP 2023
60226	Vêtements de travail	1 000,00 €	0,00 €	500,00 €
604	Achats de prestations (vidanges)	40 000,00 €	40 535,00 €	45 000,00 €
60632	Fournitures petits équipements	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €
6066	Carburants	3 500,00 €	3 102,77 €	4 000,00 €
6068	Autres matières et fournitures	1 000,00 €	265,20 €	1 000,00 €
61551	Entretien et réparation véhicules	1 500,00 €	869,34 €	2 500,00 €
61558	autres biens mobiliers	200,00 €	0,00 €	200,00 €
6161	Assurances multirisque	1 500,00 €	970,35 €	1 100,00 €
6231	Annonces et insertions	500,00 €	0,00 €	500,00 €
6236	Catalogues et imprimés	160,00 €	161,80 €	170,00 €
6256	Missions	2 000,00 €	1 425,00 €	400,00 €
6161	Frais d'affranchissement		384,40 €	300,00 €
627	Services bancaires et assimilés	10,00 €	36,70 €	50,00 €
6288	Autres	100,00 €	60,00 €	100,00 €
Total 011	Charges à caractère général	52 470,00 €	47 810,56 €	56 820,00 €
6215	Personnel	25 000,00 €	24 998,47 €	28 000,00 €
Total 012	Charges du personnel	25 000,00 €	24 998,47 €	28 000,00 €
6811	Dot. Amort. Immos incorp. & corp.	312,00 €	312,00 €	312,00 €
Total 042	Opérations d'ordre entre section	312,00 €	312,00 €	312,00 €
6541	Créances admises en non valeur	200,00 €	0,00 €	200,00 €
Total 042	Opérations d'ordre entre sections	200,00 €	0,00 €	200,00 €
673	Titres annulés			
Total 67	Charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
022	Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	187,94 €
23	Virement à la section d'investissement			8 427,79 €
Total DEPENSES		77 982,00 €	73 121,03 €	93 947,73 €

FONCTIONNEMENT - RECETTES

Compte	Libellé	BP 2022	CA 2022	BP 2023
002	Résultat d'exploitation 2020	10 689,97 €	10 689,97 €	11 947,73 €
Total 002	Résultat d'exploitation	10 689,97 €	10 689,97 €	11 947,73 €
7065	Produits des recouvrement redevance d'assain	24 000,00 €	29 455,00 €	33 000,00 €
7068	Autres prestations de services (Vidanges)	43 292,03 €	45 696,00 €	49 000,00 €
Total 70	Produits des services	67 292,03 €	75 151,00 €	82 000,00 €
747	Subv et participation des coll loc			
Total 74	Dotations et participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total RECETTES		77 982,00 €	85 840,97 €	93 947,73 €

BUDGET ANNEXE SPANC - B.P. 2023

INVESTISSEMENT - DEPENSES

Compte	Libellé	BP 2022	CA 2022	BP 2023
--------	---------	---------	---------	---------

020 Dépenses imprévues				
Total 020	Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	0,00 €

2188	Matériels divers (Véhicule)	2 833,11 €	0,00 €
Total 21	Autres immobilisations	2 833,11 €	0,00 €
Total DEPENSES		2 833,11 €	0,00 €
			13 872,90 €

INVESTISSEMENT - RECETTES			
Compte	Libellé	BP 2022	CA 2022
001	Excédent antérieur reporté	2 521,11 €	2 521,11 €
Total 001	Excédent antérieur reporté	2 521,11 €	2 521,11 €
021	virement de la section d'investissement	0,00 €	0,00 €
			8 427,79 €
28188	Amort. Matériel divers	312,00 €	312,00 €
Total 28	Amortissements	312,00 €	312,00 €
10222	FCTVA	0,00 €	0,00 €
Total 10	Dotations - Fonds divers	0,00 €	0,00 €
			2 300,00 €
Total RECETTES		2 833,11 €	2 833,11 €
			13 872,90 €

BUDGET ANNEXE MARCHÉ AU CADRAN - BP 2023

SECTION D'INVESTISSEMENT - Budget H.T

DEPENSES				RECETTES			
COMPTE	INTITULE	CA 2022	BP 2023	COMPTE	INTITULE	CA 2022	BP 2023
001	déficit antérieur reporté	0,00	9 593,56	001	excédent antérieur reporté	0,00	0,00
				021	Virement de la SF	0	9 676,32
1641	Emprunts	9 593,56	9 676,32	1068	Excédent de fonct. capitalisé	0,00	9 593,56
165	Dépôts et cautionnement	0,00	0,00	165	Dépôts et cautionnement	0,00	0,00
				13151	GFP de rattachement	0,00	0,00
2135	Travaux						
				1641	Emprunt	0,00	0,00
				1326	Avance budget principal	0,00	0,00
	TOTAL :	9 593,56	19 269,88		TOTAL :	0,00	19 269,88

EQUILIBRE INVESTISSEMENT 2023

- €

SECTION DE FONCTIONNEMENT - Budget H.T.

DEPENSES				RECETTES			
COMPTE	INTITULE	CA 2022	BP 2023	COMPTE	INTITULE	CA 2022	BP 2023
002	déficit antérieur reporté	0,00	0,00	002	excédent antérieur reporté	0,00	1,53
60611	Remboursement eau	2 221,18	3 000,00				
60612	Remboursement élec	4 215,38	5 000,00				
611	Démontage remontage parcs	7 000,00	9 500,00	757	Redevance	10 922,69	17 523,00
615221	Entretien et réparations	0,00	0,00				
				7478	Autr organismes (budget pr)	13 185,00	10 645,07
66111	Intérêts	1 076,04	993,28				
65888	Autres	0,00	0,00				
023	Virement à la SI	0	9 676,32				
	TOTAL :	14 512,60	28 169,60		TOTAL :	24 107,69	28 169,60

EQUILIBRE FONCTIONNEMENT 2023

- €

BUDGET ANNEXE ATELIER RELAIS CAPDEBARTHES - B.P. 2023

SECTION D'INVESTISSEMENT - Budget ATELIER RELAIS H.T

DEPENSES				RECETTES			
COMPTE	INTITULE	CA 2022	BP 2023	COMPTE	INTITULE	CA 2022	BP 2023
001	déficit antérieur reporté	0,00	0,00	001	excédent antérieur reporté	25 088,68	25 088,68
				021	Virement de la SF	0,00	0,00
				1068	Excédent de fonct. capitalisé	0,00	0,00
1641	Emprunts						
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	040	Immeubles de rapport	0,00	0,00
2135	Install gén, agenc et agt cons	0,00	5 000,00				
	TOTAL :	0,00	5 000,00		TOTAL :	25 088,68	25 088,68

SUR EQUILIBRE INVESTISSEMENT 2023

20 088,68 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT - Budget ATELIER RELAIS

DEPENSES				RECETTES			
COMPTE	INTITULE	CA 2022	BP 2023	COMPTE	INTITULE	CA 2022	BP 2023
002	déficit antérieur reporté	0,00	0,00	002	excédent antérieur reporté	11 801,16	15 761,84
615228	Entretien et réparations	88,26	19 806,46				
63512	Taxes foncières	0,00	0,00				
65888	Arrondis TVA	0,68	5,00				
				752	Loyers	3 766,62	3 766,62
66111	Intérêts			7588	Autres produits divers de gestio	283,00	283,00
042	Dotations aux amort.	0,00	0,00				
023	Virement à la SI	0,00	0,00				
	TOTAL :	88,94	19 811,46		TOTAL :	15 850,78	19 811,46

EQUILIBRE FONCTIONNEMENT 2023

- €

BUDGET ANNEXE ATELIER MECANIQUE - B.P 2023

SECTION D'INVESTISSEMENT – Budget ATELIER MECANIQUE H.T

DEPENSES				RECETTES			
COMPTE	INTITULE	CA 2022	BP 2023	COMPTE	INTITULE	CA 2022	BP 2023
001	déficit antérieur reporté	8 515,12	15 050,60	001	excédent antérieur reporté		
				021	Virement de la SF	0,00	18 962,78
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	1068	Excédent de fonct. Reporté	8 515,12	15 050,60
1641	Emprunts en euros	15 050,60	15 168,41				
2138	Autres constructions	0,00	3 794,37	1326	Autres etbs locaux	0,00	0,00
	TOTAL :	23 565,72	34 013,38		TOTAL :	8 515,12	34 013,38

EQUILIBRE INVESTISSEMENT 2023

- €

SECTION DE FONCTIONNEMENT - Budget ATELIER MECANIQUE H.T

DEPENSES				RECETTES			
COMPTE	INTITULE	CA 2022	BP 2023	COMPTE	INTITULE	CA 2022	BP 2023
002	déficit antérieur reporté	0,00	0,00	002	excédent antérieur reporté	2 937,18	3 787,37
				7475	Subvention Budget général	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	633,00	700,00	70878	Remb. de frais aut. Redev.	0,00	0,00
66111	Intérêts	1 719,64	1 601,83				
				752	Loyers	16 782,24	16 782,24
658	Arrondis TVA	0,00	5,00	7588	Autres produits gestion cour.	1 471,19	700,00
023	Virement à la SI	0,00	18 962,78				
	TOTAL :	2 352,64	21 269,61		TOTAL :	21 190,61	21 269,61

EQUILIBRE FONCTIONNEMENT 2023

- €

FONCTIONNEMENT - DEPENSES

Compte	Libellé	BP 2022 + DM	CA 2022	BP 2023
60611	Eau & Assainissement	1 000,00 €	1 346,15 €	1 500,00 €
60612	Energie - Electricité	5 500,00 €	6 838,11 €	7 500,00 €
60622	Carburants	150 000,00 €	149 686,21 €	160 000,00 €
60623	Alimentation	350,00 €	190,51 €	300,00 €
60631	Fournitures d'entretien	300,00 €	- €	200,00 €
60632	Petit équipement	3 000,00 €	1 635,20 €	2 000,00 €
60633	Fournitures de voirie	22 000,00 €	22 810,82 €	38 000,00 €
60636	Vêtement de travail	3 350,00 €	4 501,66 €	4 270,21 €
6064	Fournitures administratives	- €	66,80 €	- €
6068	Autres matières et fournitures	10 000,00 €	15 262,36 €	15 000,00 €
611	Prestations de service	380 000,00 €	236 237,28 €	270 000,00 €
6135	Locations mobilières	20 000,00 €	24 374,17 €	40 000,00 €
61521	Entretien terrains	500,00 €	194,40 €	300,00 €
615221	Entretien bâtiments	3 000,00 €	48,00 €	1 000,00 €
615231	Entretien et réparations voiries	2 000,00 €	2 370,68 €	3 000,00 €
61551	Entretien matériel roulant	90 000,00 €	108 625,31 €	130 000,00 €
61558	Entretien autres biens mobiliers	100,00 €	4 173,56 €	1 000,00 €
6156	Maintenance	100,00 €	245,32 €	300,00 €
6161	Assurance multirisques	8 000,00 €	10 788,47 €	9 000,00 €
6184	Versements à des organismes de formation	5 000,00 €	3 731,00 €	2 000,00 €
6188	Autres frais divers	100,00 €	- €	- €
6226	Honoraires	500,00 €	- €	- €
6227	Frais d'actes et contentieux	- €	4 870,96 €	- €
6228	Divers	- €	36,00 €	- €
6231	Annonce et insertion	900,00 €	801,79 €	1 000,00 €
6256	Missions	200,00 €	561,20 €	600,00 €
6262	Frais de télécommunication	4 000,00 €	5 122,15 €	5 500,00 €
627	Services bancaires et assimilés	- €	1 000,00 €	- €
6281	Concours divers (cotisations)	- €	48 943,81 €	50 000,00 €
62878	A d'autre organismes	750 147,00 €	820 951,40 €	930 000,00 €
6288	Remboursement utilisation déchèterie	130 000,00 €	110 463,24 €	120 000,00 €
63512	Taxe foncière	70,00 €	65,79 €	70,00 €
6355	Taxes et impôts sur véhicules	- €	672,00 €	1 000,00 €
Total 011	Charges à caractère général	1 590 117,00 €	1 586 614,35 €	1 793 540,21 €
6215	Personnel affecté/Collectivité de rattachement	557 000,00 €	557 891,81 €	570 000,00 €
6217	Personnel affecté/communes membres	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
6475	Médecine du travail	0,00 €	108,00 €	150,00 €
Total 012	Charges du personnel	558 000,00 €	557 999,81 €	570 150,00 €
Total 022	Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total 023	Virement à sect° d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6761	Différence sur réalisation transférées			
6811	Dot. Amort. Immos incorp. & corp.	137 463,25 €	137 463,25 €	169 807,85 €
Total 042	Opérations d'ordre entre section	137 463,25 €	137 463,25 €	169 807,85 €
65548	Autres contributions	49 800,00 €	0,00 €	0,00 €
6574	Subvent° fonc. Associations	1 670,00 €	4 324,46 €	5 000,00 €
Total 65	Autres charges gestion courante	51 470,00 €	4 324,46 €	5 000,00 €
66111	Intérêts des emprunts	2 441,75 €	2 437,75 €	8 900,00 €
Total 66	Charges financières	2 441,75 €	2 437,75 €	8 900,00 €

Total DEPENSES	2 339 492,00 €	2 288 839,62 €	2 547 398,06 €
----------------	----------------	----------------	----------------

Compte	Libellé	CA 2022	RAR 2022	BP 2023
001	Déficit antérieur reporté d'investissement	25 363,96 €		
Total 001	Déficit antérieur reporté d'inv.	25 363,96 €		0,00 €
1641	Capital	10 310,46 €		35 300,00 €
Total 16	Dette	10 310,46 €		35 300,00 €
OPERATION 11 - DECHETTERIE DE NAUCELLE				
2115	Travaux	52 677,00 €		400 000,00 €
2031	Etude	4 155,24 €	25 000,00 €	25 000,00 €
Total OPERATION 11 - DECHETERRIE DE NAUCELLE		56 832,24 €	25 000,00 €	425 000,00 €
OPERATION 13 - DECHETTERIE DE MANHAC				
2111	Achat terrain	195 000,00 €		
2031	Etude	0,00 €		20 000,00 €
Total OPERATION 13 - DECHETERRIE DE MANHAC		195 000,00 €		20 000,00 €
OPERATION 14 - COMPOSTEUR BIODECHETS CEIGNAC				
2031	Etudes	0,00 €		10 000,00 €
Total OPERATION 14 - COMPOSTEUR BIODECHETS CEIGNAC		0,00 €		10 000,00 €
OPERATION - CAMION BOM occasion				
2182	matériel roulant			83 000,00 €
Total OPERATION 10 - CAMION BOM		0,00 €		83 000,00 €
2135	Installations générales			9 000,00 €
2188	Autres immobilisations (Containers...)	179 700,36 €		60 000,00 €
Total 21	Immobilisations corporelles	179 700,36 €		60 000,00 €
020	Dépenses imprévus	0,00 €		
Total 020	Dépenses imprévus	0,00 €		0,00 €
Total DEPENSES		640 997,46 €	25 000,00 €	633 300,00 €

INVESTISSEMENT - RECETTES				
Compte	Libellé	CA 2022	RAR 2022	BP 2023
001	Excédent d'investissement	25 400,00 €		75 302,36 €
Total 001	Excédent d'investissement	25 400,00 €		75 302,36 €
021	Virement de la sect° de fonct			0,00 €
Total OPERATION 11 - DECHETERRIE DE NAUCELLE				
1341	Subvention DETR	0,00 €		40 000,00 €
Total OPERATION 14 - COMPOSTEUR BIODECHETS CEIGNAC		0,00 €		40 000,00 €
OPERATION 13 - DECHETTERIE DE MANHAC				
1341	Subvention DETR	0,00 €		0,00 €
Total OPERATION 13 - DECHETERRIE DE MANHAC		0,00 €		0,00 €
OPERATION 14 - COMPOSTEUR BIODECHETS CEIGNAC				
1341	subvention DETR	0,00 €		0,00 €
Total OPERATION 14 - COMPOSTEUR BIODECHETS CEIGNAC		0,00 €		0,00 €
1641	Emprunts	500 000,00 €		238 189,79 €
Total 16	Emprunts en euros	500 000,00 €		238 189,79 €
28031	Amortissements études	233,36 €		110,06 €
28033	Amortissements frais insertion	199,00 €		198,65 €
28181	Amortissements installations générales...	2 918,19 €		1 665,26 €
28182	Amortissements matériel de transport	53 496,00 €		72 071,24 €
28183	Amortissements matériel informatique	288,00 €		287,20 €
28188	Amortissements autres immo corporelles	80 328,70 €		95 475,44 €
Total 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	137 463,25 €		169 807,85 €
041	Opérations patrimoniales	4 707,44 €		0,00 €
10222	FCTVA	65 614,89 €		110 000,00 €
Total 10	Dotations - Fonds divers	65 614,89 €		110 000,00 €
Total RECETTES		733 185,58 €	0,00 €	633 300,00 €

BUDGET ANNEXE PARC ANIMALIER - B.P 2023

SECTION D'INVESTISSEMENT - Budget PARC ANIMALIER - H.T

DEPENSES				RECETTES			
COMPTE	INTITULE	CA 2022	BP 2023	COMPTE	INTITULE	CA 2022	BP 2023
001	déficit antérieur reporté	1,00	7 613,53	001	excédent antérieur reporté		
				021	Virement de la SF	0,00	15 683,31
1641	Prêts	7 763,25	8 114,51	1068	Excédent de fonct. capitalisé	0,00	7 613,53
2135	Installations générales, agencement	0,00	3 000,00				
040	Provisions pour dépréciation cptes	24 663,28		1326	Subvention budget général	24 814,00	
	TOTAL :	32 427,53	18 728,04		TOTAL :	24 814,00	23 296,84

SUR EQUILIBRE INVESTISSEMENT 2023

4 568,80 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT - Budget PARC ANIMALIER - H.T

DEPENSES				RECETTES			
COMPTE	INTITULE	CA 2022	BP 2023	COMPTE	INTITULE	CA 2022	BP 2023
002	déficit antérieur reporté			002	excédent antérieur reporté		17 200,52
60632	Fournitures petit équipement	127,00					
6132	Locations immobilières	300,94		74751	Subvention budget général	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00				
Total 011	Charges à caractère général	427,94	0,00	757	Redevance fermier	2 447,18	
65888	Autres	0,00	0,00	7817	Reprises sur provisions	24 663,28	
Total 65	Autres charges de gestion couran	0,00	0,00				
66111	Intérêts	1 868,47	1 517,21				
Total 66	Charges financières	1 868,47	1 517,21				
023	Virement à la SI	0,00	15 683,31				
	TOTAL :	2 296,41	17 200,52		TOTAL :	27 110,46	17 200,52

EQUILIBRE FONCTIONNEMENT 2023

- €

BUDGET ANNEXE ATELIER TRANSFORMATION VIANDE PORC - B.P. 2023

SECTION D'INVESTISSEMENT - Budget TRANSFORMATION VIANDE PORC H.T

DEPENSES					RECETTES				
COMPTE	INTITULE	CA 2022	RàR	BP 2023	COMPTE	INTITULE	CA 2022	R à R	BP 2023
001	déficit antérieur reporté	263 310,87		279 633,15	001	excédent antérieur reporté	0,00		0,00
					021	Virement de la SF	0,00		44 490,59
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	1068	excédent de fonct. reporté	1 092,53		33 873,15
1641	Emprunts en euros	39 070,76		39 297,98					
16876	Autres etbs publics locaux	0,00		0,00	16871	Etat et etbs nationaux	0,00		0,00
2031	Etudes	0,00		5 192,61					
2033	Insertions	0,00		0,00	1385	Subvention Budget principal	55 063,00		
2111	Terrains	0,00		0,00					
21318	Autres batiments publics	0,00		0,00					
2138	Autres constructions	33 407,05	640,00	0,00	1328	Subvention FEADER	0,00	246 400,00	0,00
13911	Amort. Subv Etat				1388	Autres	0,00		0,00
13912	Amort. Subv Région				28132	Amortissement du bâtiment			
13913	Amort. Subv Département								
13915	Amort. Subv Com Com								
	TOTAL :	335 788,68	640,00	324 123,74		TOTAL :	56 155,53	246 400,00	78 363,74

EQUILIBRE INVESTISSEMENT 2023

- €

SECTION DE FONCTIONNEMENT - Budget TRANSFORMATION VIANDE PORC H.T

DEPENSES					RECETTES				
COMPTE	INTITULE	CA 2022		BP 2023	COMPTE	INTITULE	CA 2022		BP 2023
002	déficit antérieur reporté	0,00		0,00	002	excédent antérieur reporté			5 197,61
022	Dépenses imprévus								
					74751	Subvention Budget général	0,00		0,00
63512	Taxes foncières	0,00		2 000,00	70878	Remb. de frais aut. Redev.	0,00		2 000,00
637	Autres impots et taxes	0,00		0,00					
65888	Arrondis TVA	0,00		5,00	752	Loyers	42 262,32		42 262,32
66111	Intérêts	3 191,56		2 964,34					
					777	Amort. des subventions			
6811	Dotations aux amortissements								
023	Virement à la SI	0,00		44 490,59					
	TOTAL :	3 191,56		49 459,93		TOTAL :	42 262,32		49 459,93

EQUILIBRE FONCTIONNEMENT 2023

- €

BUDGET ANNEXE ZA L'ISSART 3 - B.P 2023

(voté au niveau de chapitre; montants H.T)

SECTION DE FONCTIONNEMENT - Budget ZA LES ISSARTS 3

DEPENSES						RECETTES				
article	C	intitulé	observations	CA 2022	BP 2023	article	intitulé	observations	CA 2021	BP 2023
605	011	travaux		33 995,99	716 000,00	7015	vente terrains aménagés	vente parcelles	78 238,28	940 000,00
608	011	frais accessoires	panneau, insert°, repro ...	0,00	0,00					
6015	011	terrain à aménager	terrain acquis+frais	1 056,00	361 266,00					
6045	011	études, prestations de service	géomètre ...	0,00	0,00	71355	variatio ⁿ terrains aménagés	intégration lots achevés (par D 3555)	263 812,92	591 763,32
608		frais accessoires		0,00	0,00	(042)				
608	043	frais accessoires	transfert intérêts emprunt	1 898,18	1 711,46					
			s/total (coût de product°)	36 950,17	1 078 977,46	796	transfert charges	transfert intérêts emprunt	1 898,18	1 711,46
						(043)				
66111	66	intérêts emprunt		1 898,18	1 711,46	7588	Autres produits divers			
6522	65	Excédent des BA		0,00	307 611,83					
65888	65	Charges diverses de gestion courante		0,00	5,00	002	Résultat fonct. Reporté		135 684,09	118 643,89
71355	042	variation stocks de terrains		322 141,23	263 812,92					
			TOTAL	360 989,58	1 652 118,67			TOTAL	479 633,47	1 652 118,67

EQUILIBRE FONCTIONNEMENT 2023

- €

SECTION D'INVESTISSEMENT - Budget ZA LES ISSARTS 3

DEPENSES						RECETTES				
article	C	intitulé	observations	CA 2022	BP 2023	article	intitulé	observations	CA 2022	BP 2023
1641	16	emprunt	remboursement capital	19 608,04	19 794,76	1 641	emprunt			
						168 751	GFP de rattachement		0,00	426 466,58
3555	040	terrains aménagés	constatation lots achevés (par C 71355)	263 812,92	591 763,32	3 555	reprise stock initial	travaux	322 141,23	263 812,92
001	001	résultat inv. reporté	déficit	117 441,69	78 721,42	021				
			TOTAL	400 862,65	690 279,50			TOTAL	322 141,23	690 279,50

EQUILIBRE INVESTISSEMENT 2023

- €

BUDGET ANNEXE ZA LAVERNHE BEAUREGARD - B.P 2023

(voté au niveau de chapitre; montants H.T)

SECTION DE FONCTIONNEMENT - Budget ZA LAVERNHE

DEPENSES						RECETTES									
article	C	intitulé	observations	ca 2022	BP 2023	article	intitulé	observations	CA 2022	BP 2023					
605	011	travaux		0,00	394 303,00	7015	vente terrains aménagés	vente parcelles							
608	011	frais accessoires	panneau, insert°, repro ...												
6015	011	terrain à aménager	terrain acquis+frais												
6045	011	études, prestations de service	Géotechnique, MO,...	0,00	35 680,00										
608	043	frais accessoires	transfert intérêts emprunt			71355 (043)	variation des stocks de terrains aménagés		0,00	446 540,43					
			s/total (coût de product°)	0,00	429 983,00										
6522	65	excédent des BA		0,00	9 802,43										
65888	65	Charges diverses de gestion courante		0,00	5,00										
71355	042	Variation en cours de production	contrepassation des stocks	0,00	16 557,43	7588	autres produits div de gest								
						002	Résultat fonct. Reporté		9 807,43	9 807,43					
			TOTAL	0,00	456 347,86			TOTAL	9 807,43	456 347,86					

EQUILIBRE FONCTIONNEMENT 2023

- €

SECTION D'INVESTISSEMENT - Budget ZA LAVERNHE

DEPENSES						RECETTES				
article	C	intitulé	observations	CA 2022	BP 2023	article	intitulé	observations	CA 2022	BP 2023
1641	16	emprunt	remboursement capital			1641 168751	avance GFP de rattach		0,00	441 540,43
3555	040	terrains aménagés	constatation lots achevés (par C 71355)	0,00	446 540,43	3555	reprise stock initial reprise stock initial reprise stock initial	travaux	0,00	16 557,43
001	001	résultat inv. reporté	déficit	11 557,43	11 557,43					
			TOTAL	11 557,43	458 097,86			TOTAL	0,00	458 097,86

EQUILIBRE INVESTISSEMENT 2023

- €

BUDGET ANNEXE ZA de MERLIN - B.P. 2023

(voté au niveau de chapitre; montants H.T)

SECTION DE FONCTIONNEMENT										
DEPENSES						RECETTES				
article	C	intitulé	observations	CA 2022	BP 2023	article	intitulé	observations	CA 2022	BP 2023
605	011	travaux		3 404,53	350 000,00	7015	vente terrains aménagés	vente parcelles	0,00	0,00
608	011	frais accessoires	panneau, insert°, repro ...	0,00	0,00	7133 (042)	variation en cours de production	en fin d'année, reprend total chap. 60 (C 335)	0,00	0,00
6015	011	terrain à aménager	terrain acquis+frais		10 000,00	71355 (042)	variati° terrains aménagés	intégration lots achevés	176 665,55	567 065,55
6045	011	études, prestations de service	géomètre, maître d'œuvre, SPS,...	1 525,69	30 400,00	74718 7478	subventions subventions	DETR Du budget général	0,00	0,00
			s/total (coût de product°)	4 930,22	390 400,00					
66111	66	intérêts emprunt		0,00	0,00					
6522	65	Excédent du budget annexe à caract.		0,00	80 952,42					
65888	65	Charges diverses de gestion courante		0,00	5,00					
71355	042	variation terrains aménagés		105 416,02	176 665,55	002	Résultat fonct. Reporté		14 638,11	80 957,42
			TOTAL	110 346,24	648 022,97			TOTAL	191 303,66	648 022,97

EQUILIBRE FONCTIONNEMENT 2023

- €

SECTION D'INVESTISSEMENT										
DEPENSES						RECETTES				
article	C	intitulé	observations	CA 2022	BP 2023	article	intitulé	observations	CA 2022	BP 2023
1641	16	emprunt	remboursement capital			1 641	emprunt		0,00	0,00
						168 751	avance budget principal		0,00	567 065,55
3355	040	travaux en cours	travaux) C 7133	0,00	0,00					
3555	040	terrains aménagés	constatation lots achevés (par C 71355)	176 665,55	567 065,55	3 351	reprise stock initial	terrains	0,00	0,00
						3 354	reprise stock initial			
						3 355	reprise stock initial	travaux	0,00	0,00
001	001	résultat inv. reporté	déficit	105 416,02	176 665,55	3 555	reprise stock initial	terrains aménagés	105 416,02	176 665,55
			TOTAL	282 081,57	743 731,10			TOTAL	105 416,02	743 731,10

EQUILIBRE INVESTISSEMENT 2023

- €

BUDGET ANNEXE ZA DE MONTVERT - B.P 2023

(voté au niveau de chapitre; montants H.T)

SECTION DE FONCTIONNEMENT - Budget ZA DE MONTVERT

DEPENSES						RECETTES				
article	C	intitulé	observations	CA 2022	BP 2023	article	intitulé	observations	CA 2022	BP 2023
605	011	travaux		757,60	575 716,00	7015	vente terrains aménagés	vente parcelles	178 080,00	219 860,00
608	011	frais accessoires	panneau, insert°, repro ...							
6015	011	terrain à aménager	terrain acquis+frais	155 712,70						
6045	011	études, prestations de service	Maître d'œuvre, SPS	3 960,00	40 480,00	71355 (042)	variatio terrains aménagés	intégration lots achevés (par D 3555)	451 077,47	286 735,86
			s/total (coût de product°)	160 430,30	616 196,00					
6522	65	Excédents des BA		0,00	119 280,50	002	Résultat fonct. Reporté		790 853,61	679 963,11
65888	65	Autres charges de gestion courante		0,00	5,00					
66111	66	intérêts emprunt		0,00	0,00	75888	Produits de gestion courante		0,00	0,00
71355	042	variation des stocks de terrains aménagés	contrepassation stocks (par C 335)	579 617,67	451 077,47					
			TOTAL	740 047,97	1 186 558,97				TOTAL	1 420 011,08 1 186 558,97

EQUILIBRE FONCTIONNEMENT 2023

- €

SECTION D'INVESTISSEMENT - Budget ZA DE MONTVERT

DEPENSES						RECETTES				
article	C	intitulé	observations	CA 2022	BP 2023	article	intitulé	observations	CA 2022	BP 2023
						168751	Dette GFP rattachement		0,00	286 735,86
3555	040	terrains aménagés	constatation lots achevés (par C 71355)	451 077,47	286 735,86	3555	reprise stock initial		579 617,67	451 077,47
001	001	résultat inv. reporté	déficit	579 617,67	451 077,47					
			TOTAL	1 030 695,14	737 813,33				TOTAL	579 617,67 737 813,33

EQUILIBRE INVESTISSEMENT 2023

- €

BUDGET ANNEXE ZA DE PLAISANCE - B.P 2023

(voté au niveau de chapitre; montants H.T)

SECTION DE FONCTIONNEMENT - Budget ZA DE PLAISANCE

DEPENSES						RECETTES				
article	C	intitulé	observations	CA 2022	BP 2023	article	intitulé	observations	CA 2022	BP 2023
605	011	travaux		9 004,64	10 000,00	7015	vente terrains aménagés	vente parcelles	0,00	0,00
608	011	frais accessoires	panneau, insert°, repro ...			7133 (042)	variation en cours de production	en fin d'année, reprend total chap. 60 (C 335)	0,00	0,00
6015	011	terrain à aménager	terrain acquis+frais	0,00	0,00	71355 (042)	variatio° terrains aménagés	intégration lots achevés (par D 3555)	62 203,83	67 321,09
6045	011	études, prestations de service	géomètre, maître d'œuvre	0,00	5 000,00					
608		Frais accessoires sur terr		0,00	0,00	7588	Produits divers de gestion			
		s/total (coût de product°)		9 004,64	15 000,00	796 (043)	transfert charges	transfert intérêts emprunt		
6522	65	excédent des BA à car.		0,00	0,00	74741	subvention budget principal		0,00	23 098,00
65888	65	Autres charges de gestion courante		0,00	5,00	002	Résultat fonct. Reporté		0,00	0,00
71355	042	variation terrains aménagés		59 131,90	62 203,83					
002		Résultat fonct. Reporté		7 277,55	13 210,26					
		TOTAL		75 414,09	90 419,09			TOTAL	62 203,83	90 419,09

DEFICIT DE FONCTIONNEMENT CUMULE 2022

- €

SECTION D'INVESTISSEMENT - Budget ZA DE PLAISANCE

DEPENSES						RECETTES				
article	C	intitulé	observations	CA 2022	BP 2023	article	intitulé	observations	CA 2022	BP 2023
1641	16	emprunt	remboursement capital			1641	emprunt		0,00	0,00
						168751	avance budget principal		0,00	67 321,09
3555	040	terrains aménagés	constatation lots achevés	62 203,83	67 321,09	3555	reprise stock initial	terrains aménagés	59 131,90	62 203,83
001	001	résultat inv. reporté	déficit	59 131,90	62 203,83					
		TOTAL		121 335,73	129 524,92			TOTAL	59 131,90	129 524,92

EQUILIBRE INVESTISSEMENT 2023

- €

BUDGET ANNEXE ZA PUECH 2 - B.P 2023

(voté au niveau de chapitre; montants H.T)

SECTION DE FONCTIONNEMENT - Budget ZA PUECH 2

DEPENSES						RECETTES				
article	C	intitulé	observations	CA 2022	BP 2023	article	intitulé	observations	CA 2022	BP 2023
605	011	travaux		1 500,00	240 000,00	7015	vente terrains aménagés	vente parcelles	300 350,00	202 055,00
608	011	frais accessoires	panneau, insert°, repro ...	0,00	0,00					
6015	011	terrain à aménager	terrain acquis+frais	0,00	0,00					
6045	011	études, prestations de service	géomètre ...	2 150,00	10 000,00	71355 (042)	variatio ⁿ des stocks	terrains aménagés	1 273 821,98	1 128 196,62
608	043	frais accessoires	transfert intérêts emprunt	0,00	21 274,20	74718	subventions	ETAT		
						7472	subventions	Région		
						7473	subventions	Département		
			s/total (coût de product°)	3 650,00	271 274,20					
66111	66	intérêts emprunt		8 191,84	21 274,20	796	transfert charges	transfert intérêts emprunt	0,00	21 274,20
6522	65	Excédent des BA		0,00	77 159,66	(043)				
65888	65	Charges diverses de gestion courante		0,00	5,00					
71355	042	Variation des encours de production de biens	contrepassation des stocks	1 477 364,36	1 273 821,98	7474	subvention budget principal			
002	002	résultat fonct. reporté	déficit	0,00	0,00	002	Résultat fonct. Reporté		207 043,44	292 009,22
						75888	Autres produits gestion courante		0,00	0,00
			TOTAL	1 489 206,20	1 643 535,04			TOTAL	1 781 215,42	1 643 535,04

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULE 2023

- €

SECTION D'INVESTISSEMENT - Budget ZA PUECH 2

DEPENSES						RECETTES				
article	C	intitulé	observations	CA 2022	BP 2023	article	intitulé	observations	CA 2022	BP 2023
1641	16	emprunt	remboursement capital	69 700,40	62 067,60	168751	GFP de rattachement		0,00	294 351,87
3555	040	terrains aménagés	constatation lots achevés (par C 71355)	1 273 821,98	1 128 196,62	3555	reprise stock initial		1 477 364,36	1 273 821,98
001	001	résultat inv. reporté	déficit	511 751,61	377 909,63					
			TOTAL	1 855 273,99	1 568 173,85			TOTAL	1 477 364,36	1 568 173,85

DEFICIT D'INVESTISSEMENT CUMULE 2023

- €